

40	14/05/2012	BE 0403.170.701	78	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	12119.00594	C 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **ELECTRABEL**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Boulevard Simon Bolivar - Simon Bolivarlaan N°: 34 Boîte:

Code postal: 1000 Commune: Bruxelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0403.170.701

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 28-03-2012

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du 24-04-2012

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2011 au 31-12-2011

Exercice précédent du 01-01-2010 au 31-12-2010

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 5.1, C 5.2.1, C 5.2.3, C 5.2.4, C 5.5.2

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

MESTRALLET Gérard

Villa "Traversière" 3
92600 Asnières
FRANCE

Début de mandat: 08-05-2003 Fin de mandat: 22-04-2014 Président du Conseil d'Administration

BEEUWSAERT Dirk

Bergbosstraat 175
9820 Merelbeke
BELGIQUE

Début de mandat: 07-04-2010 Fin de mandat: 24-04-2012 Administrateur délégué

CIRELLI Jean-François

Rue Samarcq 10/bis
92100 Boulogne

FRANCE		
Début de mandat: 19-08-2008	Fin de mandat: 28-04-2015	Vice-président du Conseil d'Administration
KOCHER Isabelle		
Rue Jean Jaurès 3 92100 Boulogne FRANCE		
Début de mandat: 16-03-2012	Fin de mandat: 22-04-2014	Vice-président du Conseil d'Administration
DUTORDOIR Sophie		
Pelikaanhof 5 3090 Overijse BELGIQUE		
Début de mandat: 30-01-2009	Fin de mandat: 24-04-2012	Administrateur
BoËL Harold		
Avenue des Orangers 16 1150 Woluwe-Saint-Pierre BELGIQUE		
Début de mandat: 27-04-2010	Fin de mandat: 22-04-2014	Administrateur
BRIMONT Stéphane		
Rue de la Prairie 8 78290 Croissy-sur-Seine FRANCE		
Début de mandat: 16-03-2012	Fin de mandat: 28-04-2015	Administrateur
CHAIGNEAU Alain		
Rue Marius AUFAN 17 92300 Levallois-Perret FRANCE		
Début de mandat: 06-03-2007	Fin de mandat: 22-04-2014	Administrateur
DAUGER Jean-Marie		
Boulevard Saint Michel 135 75005 Paris FRANCE		
Début de mandat: 22-12-2008	Fin de mandat: 28-04-2015	Administrateur
DE GAULLE Yves		
Rue Galilée 38 75016 Paris FRANCE		
Début de mandat: 12-05-2005	Fin de mandat: 16-03-2012	Administrateur
ENGELS Didier		
Wezelstraat 68 1850 Grimbergen BELGIQUE		
Début de mandat: 16-03-2012	Fin de mandat: 22-04-2014	Administrateur
FRÈRE Gérald		
Rue de la Bierliaire 1		

6280 Gerpinnes

BELGIQUE

Début de mandat: 27-04-2010

Fin de mandat: 22-04-2014

Administrateur

HANSEN Jean-Pierre

Route Gouvernementale 140

1950 Kraainem

BELGIQUE

Début de mandat: 13-05-1992

Fin de mandat: 22-04-2014

Administrateur

LAMARCHE Gérard

Bois Saint-Jean 1

6982 Samrée

BELGIQUE

Début de mandat: 13-05-2004

Fin de mandat: 31-12-2011

Administrateur

PIROTTE Olivier

Avenue Alphonse XIII 53

1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat: 27-04-2010

Fin de mandat: 25-11-2011

Administrateur

DE RUDDER Thierry

Avenue des Erables 31

1640 Rhode-Saint-Genèse

BELGIQUE

Début de mandat: 25-11-2011

Fin de mandat: 22-04-2014

Administrateur

VAN DEN BERGHE Lutgart

Sparrenstraat 7

9950 Waarschoot

BELGIQUE

Début de mandat: 08-05-2003

Fin de mandat: 22-04-2014

Administrateur

VAN INNIS Emmanuel

Brits pad 5

8300 Knokke-Heist

BELGIQUE

Début de mandat: 13-05-1992

Fin de mandat: 16-03-2012

Administrateur

GERIMUS

BE 0893.816.396

Hortensiaslaan 28

1950 Kraainem

BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2011

Fin de mandat: 22-04-2014

Administrateur

Représenté directement ou indirectement
par:

VANDEPUTTE Tony

Hortensiaslaan 28

1950 Kraainem

BELGIQUE

DELOITTE RÉVISEURS D'ENTREPRISE SC S.F.D SCRL - DELOITTE BEDRIJFSREVISOREN BV O.V.V.E CVBA (B00025)

BE 0429.053.863

Berkenlaan 8/b

1831 Diegem

BELGIQUE

Début de mandat: 22-04-2011

Fin de mandat: 22-04-2014

Commissaire

Représenté directement ou indirectement
par:

Boxus Laurent

Réviseur d'entreprise

Berkenlaan 8/b

1831 Diegem

BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

* Mention facultative.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>41.383.280.967</u>	<u>39.337.566.488</u>
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21	800.562.479	1.014.824.555
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	2.122.126.302	2.166.142.777
Terrains et constructions		22	108.995.971	117.615.612
Installations, machines et outillage		23	1.371.576.740	1.260.732.352
Mobilier et matériel roulant		24	9.013.914	9.850.062
Location-financement et droits similaires		25	395.781.983	416.069.357
Autres immobilisations corporelles		26	1.177.321	1.724.029
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	235.580.372	360.151.365
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	38.460.592.185	36.156.599.156
Entreprises liées	5.14	280/1	38.008.886.471	35.279.758.990
Participations		280	37.988.177.894	34.576.623.218
Créances		281	20.708.577	703.135.772
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3	203.350.063	615.052.576
Participations		282	92.317.574	491.921.709
Créances		283	111.032.489	123.130.867
Autres immobilisations financières		284/8	248.355.651	261.787.591
Actions et parts		284	155.234.089	92.562.372
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	93.121.562	169.225.218
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>4.861.440.805</u>	<u>8.313.027.090</u>
Créances à plus d'un an		29	720.021.236	841.666.908
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	720.021.236	841.666.908
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	294.968.700	288.787.696
Stocks		30/36	294.968.700	288.787.696
Approvisionnements		30/31	288.698.380	287.829.415
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36	6.270.319	958.281
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	3.695.068.309	4.062.553.232
Créances commerciales		40	2.506.656.131	1.818.042.744
Autres créances		41	1.188.412.178	2.244.510.488
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53		2.534.292.037
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		2.534.292.037
Valeurs disponibles		54/58	38.941.381	423.900.336
Comptes de régularisation	5.6	490/1	112.441.178	161.826.880
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>46.244.721.771</u>	<u>47.650.593.578</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>18.820.227.766</u>	<u>16.525.224.896</u>
Capital	5.7	10	3.922.721.779	2.822.721.779
Capital souscrit		100	5.072.721.779	5.072.721.779
Capital non appelé		101	1.150.000.000	2.250.000.000
Primes d'émission		11	5.427.566.543	5.427.566.543
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	4.972.514.615	5.004.981.749
Réserve légale		130	507.272.178	507.272.178
Réserves indisponibles		131	46	46
Pour actions propres		1310		
Autres		1311	46	46
Réserves immunisées		132	1.074.235.373	1.107.077.507
Réserves disponibles		133	3.391.007.017	3.390.632.017
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	4.492.415.396	3.263.741.281
			(+)/(-)	
Subsides en capital		15	5.009.432	6.213.543
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>874.642.950</u>	<u>822.326.097</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	726.983.570	663.734.419
Pensions et obligations similaires		160	10.806.631	11.813.438
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	291.928.435	257.485.902
Autres risques et charges	5.8	163/5	424.248.504	394.435.079
Impôts différés		168	147.659.381	158.591.678
DETTES		17/49	<u>26.549.851.055</u>	<u>30.303.042.585</u>
Dettes à plus d'un an	5.9	17	18.266.842.274	20.830.846.179
Dettes financières		170/4	13.092.499.844	15.925.893.439
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171	600.000.000	600.000.000
Dettes de location-financement et assimilées		172	385.055.066	413.253.492
Etablissements de crédit		173	653.976.923	659.612.087
Autres emprunts		174	11.453.467.855	14.253.027.860
Dettes commerciales		175	4.626.722.200	4.123.144.448
Fournisseurs		1750	4.626.722.200	4.123.144.448
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	547.620.230	781.808.293
Dettes à un an au plus		42/48	7.942.151.921	9.053.837.230
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42	2.463.968.090	943.975.641
Dettes financières		43	1.324.884.723	1.226.182.673
Etablissements de crédit		430/8	104.595	
Autres emprunts		439	1.324.780.128	1.226.182.673
Dettes commerciales		44	2.395.848.221	2.278.140.830
Fournisseurs		440/4	2.395.848.221	2.278.140.830
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		5.923.172
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	392.723.855	227.622.796
Impôts		450/3	81.969.056	84.557.249
Rémunérations et charges sociales		454/9	310.754.798	143.065.547
Autres dettes		47/48	1.364.727.033	4.371.992.118
Comptes de régularisation	5.9	492/3	340.856.860	418.359.176
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>46.244.721.771</u>	<u>47.650.593.578</u>

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	15.283.868.309	15.661.277.469
Chiffre d'affaires	5.10	70	14.538.235.840	14.833.654.749
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72	87.492.662	111.219.456
Autres produits d'exploitation	5.10	74	658.139.807	716.403.263
Coût des ventes et des prestations		60/64	14.161.087.546	14.651.764.971
Approvisionnements et marchandises		60	11.696.982.074	12.398.246.292
Achats		600/8	11.703.869.488	12.385.783.049
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	-6.887.415	12.463.243
Services et biens divers		61	1.144.063.432	1.169.065.128
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62	871.994.264	695.848.999
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	251.327.411	223.138.367
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	-1.261.765	3.015.269
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7	62.619.627	52.935.324
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	135.362.504	109.515.593
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	1.122.780.762	1.009.512.497
Produits financiers		75	849.589.418	401.618.018
Produits des immobilisations financières		750	764.421.363	346.224.752
Produits des actifs circulants		751	33.910.472	49.586.557
Autres produits financiers	5.11	752/9	51.257.584	5.806.709
Charges financières	5.11	65	908.275.356	711.642.873
Charges des dettes		650	812.703.315	640.170.112
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	95.572.041	71.472.762
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	1.064.094.825	699.487.642
Produits exceptionnels		76	795.788.573	431.820.660
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761	131.607	997.471
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763	745.656.966	430.823.189
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9	50.000.000	
Charges exceptionnelles		66	662.083.484	323.618.527
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		25.171.552
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661	145.458.020	
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663	304.455.189	85.805.702
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8	212.170.276	212.641.273
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	1.197.799.913	807.689.775
Prélèvements sur les impôts différés		780	10.932.298	10.933.893
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	5.12	67/77	12.525.230	35.423.469
Impôts		670/3	50.782.080	36.876.813

Ann.

Régularisations d'impôts et reprises de provisions
fiscales**Bénéfice (Perte) de l'exercice** (+)/(-)**Prélèvements sur les réserves immunisées****Transfert aux réserves immunisées****Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter** (+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
77	38.256.850	1.453.344
9904	1.196.206.981	783.200.198
789	32.467.134	21.780.105
689		
9905	1.228.674.115	804.980.302

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	4.492.415.396	3.291.210.492
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) 9905	1.228.674.115	804.980.302
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	3.263.741.281	2.486.230.189
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2		27.469.210
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		27.469.210
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) 14	4.492.415.396	3.263.741.281
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6		
Rémunération du capital	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	XXXXXXXXXX	1.143.368.343
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	1.655.941.280	
Cessions et désaffectations	8032	1.844.500.209	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	954.809.414	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8122P	XXXXXXXXXX	128.543.787
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	26.111.897	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102	408.750	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	154.246.935	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	800.562.479	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	207.565.994
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	1.147.988	
Cessions et désaffectations	8171	24.164.021	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181	1.051.020	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	185.600.980	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8251P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8321P	XXXXXXXXXX	89.950.382
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	3.911.850	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	17.257.223	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	76.605.009	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22	108.995.971	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	9.848.110.867
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	126.027.302	
Cessions et désaffectations	8172	24.341.092	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182	188.104.656	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	10.137.901.733	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXX	8.587.378.515
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	198.607.035	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	19.660.558	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	8.766.324.993	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	23	<u>1.371.576.740</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	212.672.278
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	393.390	
Cessions et désaffectations	8173	794.951	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183	1.186.181	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	213.456.898	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8323P	XXXXXXXXXX	202.822.216
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	1.791.807	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	171.040	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	204.442.984	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	9.013.914	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	XXXXXXXXXX	453.281.286
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164	677	
Cessions et désaffectations	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre	8184		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	453.281.963	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre	8244		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	XXXXXXXXXX	37.211.929
Mutations de l'exercice			
Actés	8274	20.288.050	
Repris	8284		
Acquis de tiers	8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre	8314		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	57.499.979	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	25	<u>395.781.983</u>	
DONT			
Terrains et constructions	250		
Installations, machines et outillage	251	395.781.983	
Mobilier et matériel roulant	252		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX	19.223.858
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	70.064	
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	8185		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	19.293.922	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	8245		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXX	17.499.829
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	616.772	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	8315		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	18.116.601	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	26	1.177.321	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	XXXXXXXXXX	360.160.988
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	65.770.863	
Cessions et désaffectations	8176		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8186	-190.341.856	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	235.589.995	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8256P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8246		
Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8326P	XXXXXXXXXX	9.623
Mutations de l'exercice			
Actés	8276		
Repris	8286		
Acquis de tiers	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326	9.623	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	27	<u>235.580.372</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	35.941.034.383
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	24.205.717.830	
Cessions et retraits	8371	21.335.206.796	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381	12.500	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	38.811.557.917	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	20.000.000
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	112.958.020	
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	132.958.020	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	1.344.411.165
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541	-653.989.162	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	690.422.003	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	280	<u>37.988.177.894</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>703.135.772</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591	649.927.194	
Réductions de valeur actées	8601	32.500.000	
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281	<u>20.708.577</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651	<u>32.500.000</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	XXXXXXXXXX	723.069.015
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	3.145.193	
Cessions et retraits	8372	571.607.737	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8382	-61.988.488	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	92.617.983	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	XXXXXXXXXX	300.409
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	300.409	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	XXXXXXXXXX	230.846.897
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8542	-230.846.897	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	282	<u>92.317.574</u>	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	<u>XXXXXXXXXX</u>	123.130.867
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592	12.098.378	
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change	(+)/(-) 8622		
Autres	(+)/(-) 8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283	<u>111.032.489</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	94.468.588
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	418.751	
Cessions et retraits	8373	137.938	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383	61.975.988	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	156.725.389	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	1.204.092
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483	131.607	
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513	0	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	1.072.486	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	702.124
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543	-283.309	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	418.814	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	284	<u>155.234.089</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>169.225.218</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	633.046	
Remboursements	8593	76.736.702	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8	<u>93.121.562</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
CONTASSUR (CONTIBEL ASSURANCES VIE) BE 0424.225.045 Société anonyme Place du Trône 1 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Actions	15.000	15		31-12-2010	EUR	36.697.703	2.445.457
BELGREEN BE 0821.635.431 Société coopérative à responsabilité limitée Regentlaan 8 1000 Bruxelles BELGIQUE Actions	2.133.172	99,98	0,02	31-12-2010	EUR	214.541.782	1.221.582
C.E.F. SA (COMPAGNIE EUROPEENNE DE FINANCEMENT) LU Société anonyme Avenue de la Gare 65 1611 Luxembourg LUXEMBOURG Actions C Actions E	80.631	2,24		31-12-2010	EUR	7.695.613.657	42.645.697
DUNAMENTI POWER PLANT CLOSED HUUHU10741595-2-13 Société anonyme Erömü ut 2 2442 Szàzhalombatta HONGRIE Actions	1.687.513	50,31	24,51	31-12-2010	HUF	49.907.096.000	-480.134.000
ELECTRABEL BLUE SKY UNVESTMENTS BE 0841.111.843 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34				-			

N°	BE 0403.170.701						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

1000 Bruxelles BELGIQUE Parts Sociales	219	52,4	47,6				
ELECTRABEL CUSTOMER SOLUTIONS BE 0476.306.127 Société anonyme Boulevard du Régent 8 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Actions	47.899	95,8		31-12-2010	EUR	1.795.000	93.962.258
ELECTRABEL FRANCE FR88444256986 Société anonyme Place Louis Pradel 20 69001 Lyon FRANCE Actions	5.319.990	100		31-12-2010	EUR	746.965.018	166.805.986
ELECTRABEL GREEN PROJECTS FLANDERS BE 0465.399.763 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard du Régent 8 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Actions A	266.412	70		31-12-2010	EUR	11.865.000	2.183.319
ELECTRABEL GREEN PROJECTS FLANDERS WHH BE 0862.382.557 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard du Régent 8 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Actions	1	0,01	99,99	31-12-2010	EUR	8.691.357	1.142.625
ELECTRABEL GREEN PROJECTS FLANDERS WWE BE 0842.599.210 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE Actions	150	15	84,3	-			
ELECTRABEL NEDERLAND HOLDING BV NL808013269B01 Société anonyme Dokter Stotteweg 92				31-12-2009	EUR	1.376.782.000	132.380.362

N°	BE 0403.170.701						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

8000 GB Zwolle Postbus 10087 PAYS-BAS Interest	52.022.084.000	100					
ELECTRABEL PORTFOLIO SERVICES BE 0894.250.027 Société anonyme Boulevard du Régent 8 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Actions	49.999	100		31-12-2010	EUR	7.836.000	1.908.000
ELECTRABEL SOLAR ENERGY BE 0897.902.967 Société anonyme Boulevard du Régent 8 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Actions	60.614	100		31-12-2010	EUR	6.171.870	588.090
ENERGY EUROPE INVEST BE 0427.337.062 Société coopérative à responsabilité limitée Place du Trône 1 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Actions	36.013.178	100		31-12-2010	EUR	1.254.642.583	140.805.256
GDF SUEZ CC BE 0442.100.363 Société coopérative à responsabilité limitée Place du Trône 1 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Actions	1	0,01	0,01	31-12-2010	EUR	28.339.876.044	744.122.432
GDF SUEZ FINANZIARIA IT11536901009 Société anonyme Via Orazio 31 ROMA CAP 00193 ITALIE Actions	985.812	55	45	-			
GDF SUEZ ENERGIA ITALIA S.P.A IT06289781004 Société anonyme Via Orazio 31 00193 Rome				31-12-2010	EUR	1.248.982.877	-34.117.810

N°	BE 0403.170.701						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

ITALIE							
Action	985.812	55	45				
GDF SUEZ MANAGEMENT COMPANY BELGIUM BE 0825.952.921 Société coopérative à responsabilité limitée Place du Trône 1 1000 Bruxelles BELGIQUE				31-12-2010	EUR	10.000	
Actions Sociales	1	1	1				
GDF SUEZ ALLIANCE FR Groupement d'intérêt économique avec un siège en Belgique Rue de la Ville L'Eveque 16 75008 Paris FRANCE				31-12-2010	EUR	52.837.725	-47.162.275
Parts Sociales	12	12					
GDF SUEZ CORP LUXEMBOURG SARL Société anonyme Avenue de la Gare 65 1611 Luxembourg LUXEMBOURG				31-12-2010	EUR	861.478.902	26.187.674
Actions	10	0,25					
INTERNATIONAL POWER PLC GB750043960 Société anonyme Senator House Queen Victoria Street 85 London EC4V 4DP ROYAUME-UNI				31-12-2010	GBP	4.975.000.000	197.000.000
Actions	3.554.347.942	69,8					
LABORELEC BE 0400.902.582 Société coopérative à responsabilité limitée Rodestraat 125 1630 Linkebeek BELGIQUE				31-12-2010	EUR	3.072.222	
Parts	74.996	99,99	0,01				
LILLO ENERGY BE 0893.067.914 Société anonyme Kapeldijkstraat 40 9120 Kallo (Beveren-Waas) BELGIQUE				31-12-2010	EUR	14.661.366	199.595

N°	BE 0403.170.701	C 5.5.1
----	-----------------	---------

Actions B	2.250	50					
MAX GREEN BE 0818.156.792 Société anonyme Boulevard Du Régent 8 1000 Bruxelles BELGIQUE Actions	72	72	1	31-12-2010	EUR	389.219	10.327.719
N-ALLO FRANCE SAS FR37015023461 Société anonyme Boulevard Raspail 28 75007 Paris FRANCE Actions	2.500	71,43	3,57	31-12-2010	EUR	149.584	-37.176
N-ALLO BE 0466.200.311 Société coopérative à responsabilité limitée Chaussée de Louvain 658 1030 Schaerbeek BELGIQUE Actions Sociales	25.261	86,02	0,01	31-12-2010	EUR	4.664.507	597.402
PHOTOVOLTECH BE 0476.305.533 Société anonyme Rue de L'industrie 52 1040 Etterbeek BELGIQUE Actions	410.355	49,62	0,38	31-12-2010	EUR	25.241.719	5.203.837
SHAREPART BE 0897.436.179 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard du Régent 8 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Parts Sociales	56.998	100		31-12-2010	EUR	1.980.186	79.193
GDF SUEZ GLOBAL LNG (UK) LTD GB Société privée à responsabilité limitée Holborn Viaduct 40 EC1N2PB London ROYAUME-UNI Actions	600.000	100		31-12-2010	USD	21.237.520	1.461.563

N°	BE 0403.170.701						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

GDF SUEZ BELGIUM SCRL BE 0831.958.211 Société coopérative à responsabilité limitée Place du Trône 11 1000 Bruxelles BELGIQUE Actions	181.445.667	100		31-12-2011	EUR	15.195.250.675	790.011.007
SYNATOM BE 0406.820.671 Société anonyme Avenue Ariane 7 1200 Woluwe-Saint-Lambert BELGIQUE Parts	1.999.999	100		31-12-2010	EUR	14.103.900	855.475
TEVEO BE 0406.933.410 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard du Régent 8 1000 Bruxelles BELGIQUE Actions	434.727	100		31-12-2010	EUR	74.135.071	-1.557.317
UNION FINANCIERE ET INDUSTRIELLE BE 0402.365.601 Société anonyme Place du Trône 1 1000 Bruxelles BELGIQUE Actions	4.999.500	100		31-12-2010	EUR	2.137.166	4.024
ZANDVLIET POWER BE 0477.543.470 Société anonyme Site BASF Scheldelaan 60 Blokveld H500 2040 Antwerpen BELGIQUE Actions	16.000	50		31-12-2010	EUR	29.341.295	4.826.868
CONASSUR ASSISTANCE CONSEIL BE 0404.525.632 Société anonyme Place du Trône 1 1000 Bruxelles BELGIQUE Actions	1	0,04	99,96	31-12-2010	EUR	975.115	111.047
ELECTRABEL ENERGEIA HELLAS				31-12-2010	EUR	188.497	-207.503

N°	BE 0403.170.701						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

GRGR998382381 Société anonyme Daskalaki and Arkadias Street 3 11526 Athens GRÈCE Actions	11.000	100					
GDF SUEZ ENERGY TRADING ROMANIA RO23011050 Société privée à responsabilité limitée sector 4, 4-6 Marasesti Bd. Floor 4 Bucharest ROUMANIE Actions	75.000	100		31-12-2010	RON	14.737.444	4.945
ELECTRABEL SEANERGY BE 0479.612.837 Société anonyme Boulevard du Régent 8 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Actions A	800	80		31-12-2010	EUR	4.387.846	-35.971
SOCIETE ESPACE BAVIERE BE 0443.548.138 Société anonyme Boulevard de la Constitution 66 4020 Liège BELGIQUE Actions	150	50		31-12-2010	EUR	399.629	-2.123
FINPIPE BE 0444.889.015 Groupement d'intérêt économique avec un siège en Belgique Rue Guimard 1A 1040 Etterbeek BELGIQUE Quote part de capital	372.084	36,67		31-12-2010	EUR	25.151.277	5.786.536
GDF SUEZ ENERJI TICARET TR7820525370 Société anonyme Veko Giz Plaza Kat. 8 Meydan Sok 3 Malak Istanbul TURQUIE Actions	100	0,04	99,96	31-12-2009	TRY	376.161	-315.707
GDF SUEZ ENERGY TRADING BULGARIA EOOD				31-12-2010	BGN	8.000	3.000

N°	BE 0403.170.701						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

Société anonyme Slavyanska str. 35/ap3 1000 SOFIA BULGARIE Actions	100	100					
GREENSKY BE 0817.203.422 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard du Régent 8 1000 Bruxelles BELGIQUE Actions	560	56	34	31-12-2010	EUR	26.091	-3.909
OOSTERWEEL BE 0468.316.691 Société coopérative à responsabilité limitée Scheldelaan 16 2030 Antwerpen BELGIQUE Actions A	624	83,2		31-12-2010	EUR	20.460	100.000
RECYBEL BE 0449.342.996 Société anonyme Boulevard du Régent 8 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Parts D	490	49		31-12-2010	EUR	159.465	120.047
S.N.T.C. / N.M.P (SOCIETE NATIONALE DE TRANSPORTS PAR CANALISATIONS) BE 0418.190.556 Société anonyme Boulevard Bishoffsheim 11 1000 Bruxelles BELGIQUE Actions	49.025	25		31-12-2010	EUR	21.942.259	1.351.098
SOLTECH BE 0437.946.090 Société anonyme Walstraat 1A 3300 Tienen BELGIQUE Actions	29.882	51		31-12-2010	EUR	1.768.466	-761.940
LES VENTS DE L'ORNOI BE 0480.079.823 Société anonyme				31-12-2010	EUR	1.804.130	389.179

N°	BE 0403.170.701						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

Rue de la Place 41 5031 Grand-Leez BELGIQUE Actions B	500	50					
BELGONUCLEAIRE BE 0403.126.258 Société anonyme Avenue Ariane 4 1200 Woluwe-Saint-Lambert BELGIQUE Actions	13.545	33,86	8,59	30-09-2010	EUR	14.178.769	-1.251.397
HACO BE 0405.568.183 Société anonyme Oekensestraat 120 8800 Rumbeke BELGIQUE Actions	943	13,64		31-03-2011	EUR	37.013.868	384.486
IT PARTNERS BE 0461.503.036 Société anonyme Drie Eikenstraat 661 2650 Edegem BELGIQUE Actions	400	9,62		31-12-2010	EUR	8.674.408	264.095
KORTRIJK XPO BE 0405.979.048 Société coopérative à responsabilité limitée Doorniksesteenweg 216 8500 Kortrijk BELGIQUE Actions	1.500	6,44		31-12-2010	EUR	9.551.579	1.165.066
LES VENTS DE PERWEZ BE 0866.959.175 Société anonyme Avenue Pasteur 6 1300 Wavre BELGIQUE Actions B	413	24,88		31-12-2010	EUR	3.033.695	643.310
PALAIS DES EXPOSITIONS DE CHARLEROI BE 0401.553.571 Société coopérative à responsabilité limitée Avenue de l'Europe 21				31-12-2010	EUR	2.846.561	-207.765

6000 Charleroi BELGIQUE Actions	1.350	3,16					
SAMBRINVEST BE 0427.908.867 Société anonyme Avenue Georges Lemaire 62 6041 Gosselies BELGIQUE Actions	2.500	12,5	0,5	30-06-2010	EUR	6.718.920	
START-IT BE 0466.790.625 Société anonyme Avenue Pre Aily 4031 Angleur BELGIQUE Actions	2.666	13,33		31-12-2010	EUR	3.560.612	691.030
GASELWEST BE 0215.266.160 Société coopérative à responsabilité limitée President Kennedypark 12 8500 Kortrijk BELGIQUE Parts a2e Parts a2g	2.728.072	30		31-12-2010	EUR	926.092.062	60.393.818
IMEA BE 0204.647.234 Société coopérative à responsabilité limitée Grote Markt 1 2000 Antwerpen BELGIQUE Parts a2e Parts ex IGAO	1.652.902	30		31-12-2010	EUR	381.973.054	25.363.607
IMEWO BE 0215.362.368 Société coopérative à responsabilité limitée Brusselsesteenweg 199 9090 Melle BELGIQUE Parts a2e Parts a2g	2.523.897	30		31-12-2010	EUR	795.503.488	56.026.481
INTERGEM BE 0220.764.971				31-12-2010	EUR	391.562.090	27.518.552

N°	BE 0403.170.701	C 5.5.1
----	-----------------	---------

Société coopérative à responsabilité limitée Franz Courtensstraat 11 9200 Dendermonde BELGIQUE Parts a2e Parts a2g	1.382.441 778.028	30 30					
IVEKA BE 0222.030.426 Société coopérative à responsabilité limitée Koningin Elisabethlei 38 2300 Turnhout BELGIQUE Parts a2e Parts a2g	2.148.935 1.090.582	30 30			31-12-2010	EUR	587.839.074 39.899.183
IVERLEK BE 0222.343.301 Société coopérative à responsabilité limitée Aaarschotsesteenweg 58 3012 Wilsele BELGIQUE Parts a2e Parts A2g	2.968.582 1.884.658	30 30			31-12-2010	EUR	805.654.631 51.658.545
SIBELGAS(Z) BE 0229.921.078 Société coopérative à responsabilité limitée Quai des usines 16 1000 Bruxelles BELGIQUE Parts C1 Parts C2	613.721 613.722	30 30			31-12-2010	EUR	125.786.273 6.815.077
I.D.E.G. BE 0201.400.308 Société coopérative à responsabilité limitée Esplanade de l'Hotel de Ville 1 5000 Namur BELGIQUE Parts a2e libérées Parts a2g libérées Parts C2e Parts Y2g	1.426.372 360.405 1 772.233	25 25 			31-12-2010	EUR	230.875.617 15.948.207
I.E.H BE 0223.414.061 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Mayence 1					31-12-2010	EUR	498.860.589 35.560.075

N°	BE 0403.170.701	C 5.5.1
----	-----------------	---------

6000 Charleroi BELGIQUE Parts a2e Parts a2e apports	7.500 2.686.571	0,03 24,97					
I.G.H. BE 0228.524.872 Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Mayence 1 6000 Charleroi BELGIQUE Parts	2.458.070	25		31-12-2010	EUR	290.987.886	18.948.018
INTEREST BE 0205.843.502 Société coopérative à responsabilité limitée Hotel de Ville d'Eupen 1 4700 Eupen BELGIQUE Parts a2e libérées Parts C2e Parts Y2e Parts A2t Parts D2t Parts C2t Parts E	593.820 1 228.611 12 128.676 1 17.910	25		31-12-2010	EUR	54.952.000	4.215.421
INTERLUX BE 0204.360.687 Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Patton 237 6700 Arlon BELGIQUE Parts a2e libérées Parts a2g libérées Parts C2e	1.256.578 103.261 1	25 25		31-12-2010	EUR	246.393.268	16.401.005
INTERMOSANE 2 BE 0204.260.125 Société coopérative à responsabilité limitée Hotel de Ville 1 4000 Liège BELGIQUE Parts a2e libérées S2 Parts a2g libérées Parts Y2 Parts A2t libérées Parts CT	715.257 15 728.113 80.345 19.283	23,16		31-12-2010	EUR	114.250.261	9.838.851

N°	BE 0403.170.701						C 5.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

Parts F	21.668						
SEDILEC BE 0222.548.583 Société coopérative à responsabilité limitée Av Jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve BELGIQUE Parts a2e Parts A2g	679.638 270.072	17,89 7,77		31-12-2010	EUR	280.767.026	17.274.468
SIMOGEL BE 0201.258.172 Société coopérative à responsabilité limitée Rue du Gaz 16 7700 Mouscron BELGIQUE Parts a2e apports Parts a2g apports Parts T2t	119.974 117.525 31.622	12,63 12,37		31-12-2010	EUR	42.824.362	3.386.799
SIBELGA BE 0222.869.673 Société coopérative à responsabilité limitée Quai des Usines 16 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE Parts a2e Parts a2g	2.443.251 2.484.470	30 30		31-12-2010	EUR	912.046.256	57.941.898

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS****Actions et parts**

Valeur comptable augmentée du montant non appelé
Montant non appelé

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis
d'un mois au plus
de plus d'un mois à un an au plus
de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		1.348.745.705
8681		1.348.745.705
8682		
52		97.148.630
8684		97.148.630
53		1.088.397.701
8686		988.397.701
8687		100.000.000
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Primes d'options sur commodities - non échues
Future commodities - positions ouvertes envers plusieurs clearing houses
Intérêts courus non échus sur swap d'intérêts sur emprunts
Facturation exploitation année 2011 concernant centrales Chooz B et Tricastin
Taxe Nucléaire Allemande
Autres
Repo

Exercice
16.158.404
11.640.868
24.269.684
12.137.888
8.402.914
30.265.854
9.565.568

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P 100	XXXXXXXXXX 5.072.721.779	5.072.721.779

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
Catégories d'actions
Parts sociales sdvn

Codes	Montants	Nombre d'actions
	5.072.721.779	121.715.135
8702 8703	XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX	121.715.135

Actions nominatives
Actions au porteur et/ou dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération
GDF SUEZ SA

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101 8712	1.150.000.000 XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
	1.150.000.000	0

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

Déclarant	Types de droit de vote	Nombre de droits de vote déclaré	%
Genfina SCRL, place du Trône, 1			

1000 Bruxelles
Lié à GDF SUEZ SA
0,87

p.s.

1 059 769

GDF SUEZ SA
99,13
Place Samuel Chanplain 1
F-92400 Courbevoie

p.s.

120 655 366

Total groupe GDF SUEZ SA
100,00

121 715 135

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 163/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

	Exercice
Démantèlement des centrales classiques	51.393.014
ONDRAF (STOCKAGE déchets nucléaires)	13.633.728
Environnement	94.919.048
Démantèlement Chooz B	155.087.076
Charges liées à l'arrêt de la centrale de Tricastin	53.791.590
Provision pour litiges	35.054.407
Restructuration dans le cadre du déménagement vers bâtiments au Gare du Nord	7.614.272
Charges en relation avec l'arrêt d'application informatique	12.755.368

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	2.172.993.068
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	28.096.218
Etablissements de crédit	8841	5.635.164
Autres emprunts	8851	2.139.261.686
Dettes commerciales	8861	265.000.000
Fournisseurs	8871	265.000.000
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	25.975.022

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	42	2.463.968.090
--	----	----------------------

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	7.836.014.779
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	600.000.000
Dettes de location-financement et assimilées	8832	109.546.923
Etablissements de crédit	8842	173.000.000
Autres emprunts	8852	6.953.467.855
Dettes commerciales	8862	1.060.000.000
Fournisseurs	8872	1.060.000.000
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	422.671.883

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

	8912	9.318.686.661
--	------	----------------------

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	5.256.485.065
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	275.508.143
Etablissements de crédit	8843	480.976.923
Autres emprunts	8853	4.500.000.000
Dettes commerciales	8863	3.566.722.200
Fournisseurs	8873	3.566.722.200
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	124.948.347

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

	8913	8.948.155.613
--	------	----------------------

DETTES GARANTIES
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	141.139.200
Emprunts subordonnés	8932	

Emprunts obligataires non subordonnés
 Dettes de location-financement et assimilées
 Etablissements de crédit
 Autres emprunts
 Dettes commerciales
 Fournisseurs
 Effets à payer
 Acomptes reçus sur commandes
 Dettes fiscales, salariales et sociales
 Impôts
 Rémunérations et charges sociales
 Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Codes	Exercice
8942	
8952	
8962	
8972	141.139.200
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	141.139.200

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts

Dettes fiscales échues
 Dettes fiscales non échues
 Dettes fiscales estimées

Codes	Exercice
9072	
9073	68.125.711
450	13.843.345
9076	
9077	310.754.798

Rémunérations et charges sociales

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
 Autres dettes salariales et sociales

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Prorata primes d'assurance à payer
 Futures contracts - positions ouvertes envers plusieurs cleaning houses
 Charges à imputer concernant Niras
 Charges à imputer concernant Elia
 Swaps E-ON
 Prorates d'intérêts sur emprunts
 Prime d'option
 Autres

Exercice
25.208.189
57.969.761
40.714.440
17.456.959
9.034.262
107.695.537
15.378.058
67.399.653

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

	Exercice	Exercice précédent
Electricité	9.100.780.796	9.090.492.766
Gaz	4.456.419.756	4.107.040.189
Autres énergies	845.185.111	635.085.677
Prestations de services et autres activités	135.850.178	1.001.036.117

Ventilation par marché géographique

Belgique	7.161.486.922	8.316.605.732
France	1.160.792.230	977.382.776
Allemagne	1.988.616.278	1.289.164.757
Luxembourg	63.443.388	46.273.914
Pays-Bas	3.313.637.882	3.135.785.960
Italie	5.921.389	1.027.497
Pologne	186.636.976	82.224.711
Hongrie	147.470.014	186.560.289
Angleterre	344.445.476	770.472.051
Pérou	3.106.169	13.852.145
Thaïlande	30.580.150	13.145.938
Suisse	11.679.487	725
République Tchèque	49.901.493	0
Panama	14.260.597	0
Chili	51.025.012	0
Canada	726.233	0
Norvège	863.933	0
Danemark	2.689.949	0
Autres	952.265	1.158.256

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

740

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture	9086	5.921	6.089
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	5.900,7	6.111,2
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	8.591.649	8.998.323

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	432.336.491	433.670.704
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	142.313.116	125.870.536
Primes patronales pour assurances extralégales	622	249.432.632	81.247.989
Autres frais de personnel	623	27.254.917	33.316.126
Pensions de retraite et de survie	624	20.657.108	21.743.644

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635	-1.006.807	-499.689
--------------------------------------	-------------	------------	----------

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	11.463.556	13.551.478
Reprises	9111	5.445.106	11.627.736
Sur créances commerciales			
Actées	9112	4.421.818	2.463.216
Reprises	9113	11.702.032	1.371.689

Provisions pour risques et charges

Constitutions	9115	254.231.632	192.966.904
Utilisations et reprises	9116	191.612.005	140.031.581

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	97.983.481	101.551.821
Autres	641/8	37.379.023	7.963.772

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Nombre total à la date de clôture	9096	10	18
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	22,8	24,7
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	45.059	48.722
Frais pour l'entreprise	617	1.139.875	1.273.311

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS**RÉSULTATS FINANCIERS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Résultat d'une GIE

Réalisation interest rate swap

Intérêts moratoires

Subsides en capital

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	3.773.495	2.119.398
9126		
	29.135.093	0
	2.122.096	2.129.066
	8.493.399	0
	2.576.291	0
	3.773.495	2.119.398
6501		
6503		
6510		
6511		
653	526.340	253.657
6560	629.524	487.424
6561		
	14.137.410	37.174.742
	-797.877	10.687.921
	0	10.285.095
	6.931.363	0
	9.882.237	0
	62.387.673	0
	1.875.370	2.798.196
	0	7.899.097

Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement**Intérêts intercalaires portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change non réalisées

Autres charges financières

Différence de change réalisées

Réalisation cross currency swap

Réalisation MtM d'emprunt

Indemnité de remboursement d'emprunt

Charges bancaire

Intérêts prorata sur repo

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS**Ventilation des autres produits exceptionnels**

cession activité trading

Ventilation des autres charges exceptionnelles

Contribution de répartition à la charge des exploitants nucléaires

Exercice
50.000.000
212.170.276

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Déduction pour Revenus Définitivement Taxés (RDT's)
Résultat exonéré
Plus-values immunisées sur actions
Dépenses non admises (dont réduction de valeur sur action 1.039.041.994,91 eur)
Utilisation des Revenus Définitivement Taxés reportés
Réserves taxées
Déduction pour investissements

Codes	Exercice
	50.782.080
9134	
9135	80.201.208
9136	29.978.009
9137	558.881
9138	
9139	
9140	
	-954.069.144
	-20.361.028
	-1.374.984.088
	1.074.545.040
	-6.342.793
	201.900.399
	-14.605.580

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives
Deduction pour investissements

Latences passives
Ventilation des latences passives
reserves immunisées
capital et primes d'émission

Codes	Exercice
9141	43.816.741
9142	
	43.816.741
9144	1.597.143.979
	1.009.907.171
	587.236.808

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'entreprise (déductibles)
Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	9.466.028.490	8.637.421.804
9146	9.855.608.993	9.262.637.425
9147	133.959.879	133.206.024
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	<u>2.598.232.337</u>
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	2.598.232.337
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
Garanties reçues		1.261.888.202
Montant à payer dans le cadre de location		65.932.839
Autres engagements opérationnels donnés		908.217.366
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
Achats fermes d'immobilisations corporelles		370.765.575
Other operational commitments		64.436.935
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
Souscription de titres		383.380.000
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	10.472.514.644
Marchandises vendues (à livrer)	9214	18.221.798.388
Devises achetées (à recevoir)	9215	5.524.914.000
Devises vendues (à livrer)	9216	5.802.685.000

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

La société dispose de lignes de crédit non-utilisés de 1.075.000.000,00

Dérivés :

-Interest rate swap (IRS) 1.755.306.000,00

-Cross currency swap (CCS) 660.398.813,00

N°	BE 0403.170.701	C 5.13
----	-----------------	--------

Souscription de titres

Electrabel s'est engagé à céder ses titres détenus dans les intercommunales wallonnes de distribution de gaz et électricité, conformément au dernier décret wallon. A Bruxelles, en vertu de conventions conclues avec les pouvoirs publics, Electrabel cèdera ses titres au plus tard fin 2012.

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Droits et engagements relatifs

Litiges importants et autres droits et engagements importants

- Engagement vis-à-vis de SIBELGA, en cas de retrait de commune(s) ou de liquidation de l'intercommunale, équivalant au montant non immédiatement exigible des capitaux - pensions versés aux agents retraités et à leurs ayants-droits 23.058.947,51 eur

Les lignes de crédit contractées et garanties par une filiale (GDF-SUEZ), pour lesquelles Electrabel a un droit de tirage : 8.650.000.000 Euros (code 92500)

Electrabel possède des installations de production qui sont situées sur le site de certains clients. Compte tenu de la spécificité de ces investissements, des engagements de fourniture d'électricité et d'achat ferme existent entre parties mais ne permettent pas de qualifier les investissements comme des actifs mis en location-financement, ces actifs sont maintenus en immobilisations corporelles.

LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE

Les membres du personnel d'exécution engagés avant le 01.01.2002 sont à 90 % affiliés à un plan de pension en capitalisation du type but à atteindre en step rate. La gestion de ce plan a été confiée à l'O.F.P. Elgabel. Son financement est réalisé au moyen de cotisations personnelles et d'allocations patronales.

Un plan de pension similaire couvre l'ensemble du personnel de cadres engagés avant le 01.05.1999 à travers l'O.F.P. Pensiobel et qui ont opté au 01.01.2007 pour le maintien de ce plan.

Dans la même optique, une assurance de Groupe a été souscrite pour environ 50% le personnel de direction.

Tous ces plans s'inspirent du plan prévu par la Convention Collective du 02.05.1952, auquel sont restés affiliés les membres du personnel ayant opté pour la liquidation sous forme de rente. Les compléments de pension de retraite permettent comme pensionné d'atteindre, pour une carrière complète, un ensemble de ressources égal à 75 % du dernier revenu annuel, compte tenu des dispositions légales en la matière. Ces compléments sont réversibles à 60 % sur la tête de la veuve ou du veuf et sont, le cas échéant, complétés par des allocations aux orphelins.

En cas de décès en service, des compléments de survie sont attribués aux ayants droit.

Conformément aux stipulations expresses de la convention collective citée ci-dessus, ces avantages répondent aux trois caractéristiques suivantes:

- le droit à un complément de pension ne naît qu'à l'âge de la retraite,
- ils sont pris en charges d'exploitation au même titre que les traitements,
- leur octroi est lié au sort des exploitations de la société.

Conformément à la loi les services prestés à partir du 01.01.2007 sont toutefois externalisés auprès de l'O.F.P. Elgabel. A titre indicatif, au 31/12/2011, l'engagement évalué selon la norme IAS 19 (Project Unit Credit Method) représente un montant net de 230.970 K€.

Les coûts des plans de pension à contributions définies ('primes fixes') sont, pour leur part, comptabilisés en charges lorsque les contributions sont versées. Ce type de régime est notamment applicable au personnel des principales sociétés du Groupe engagé après le 01.05.1999 pour le personnel de cadre et de direction et le 01.01.2002 pour le personnel d'exécution. Ces primes sont versées respectivement à l'O.F.P. Powerbel et à l'O.F.P. Enerbel.

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	0

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées:

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	280/1	38.008.886.471	35.279.758.990
Participations	280	37.988.177.894	34.576.623.218
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	20.708.577	703.135.772
Créances sur les entreprises liées	9291	1.798.029.428	2.701.070.285
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	1.798.029.428	2.701.070.285
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	21.905.144.196	25.105.984.482
A plus d'un an	9361	16.314.009.755	18.553.326.828
A un an au plus	9371	5.591.134.441	6.552.657.654
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	771.531.872	782.646.369
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391	8.650.000.000	8.850.000.000
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	432.328.163	151.517.937
Produits des actifs circulants	9431	25.509.312	35.654.113
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	772.536.989	636.392.258
Autres charges financières	9471		
Cession d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481	625.482.203	257.409.175
Moins-values réalisées	9491	295.553.946	3.167.659
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	282/3	203.350.063	615.052.576
Participations	282	92.317.574	491.921.709
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282	111.032.489	123.130.867
Créances	9292	15.141.434	96.579.685
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312	15.141.434	96.579.685
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances

Garanties constituées en leur faveur

Conditions principales des garanties constituées

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Conditions principales des autres engagements

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	309.280
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	1.465.000
95061	116.600
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR DE CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR DANS LES COMPTES, AVEC INDICATIONS SUR LA NATURE ET LE VOLUME DES INSTRUMENTS

Montants	
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette - 183 contracts	-16.053.915
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette Fair value Hedge - 9 contracts	238.298.230
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette Net Investment Hedge - 63 contracts	-50.741.793
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières - Actif	6.319.947.950
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières - Passif	-6.120.915.668

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés**

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés

L'exemption a été voté en date du 26 avril 2011 par l'Assemblée Générale

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée

GDF SUEZ SA
FR13542107651
Place Samuel de Champlain 1
92400 Courbevoie
FRANCE

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

GDF SUEZ SA
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand
Place Samuel de Champlain 1
92400 Courbevoie
FRANCE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus

GDF SUEZ SA
Place Samuel de Champlain 1
92400 Courbevoie
FRANCE

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Mentions en application de l'article 134, paragraphes 4 et 5 du Code des sociétés

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Codes	Exercice
9507	8.754.000
95071	448.000
95072	1.206.000
95073	652.000
9509	
95091	
95092	
95093	

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées
 Nombre d'heures effectivement prestées
 Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	22,8	
151	45.059	
152	1.139.875	

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	383	6	387,8
210	240	4	243,4
211	142	2	143,4
212	1		1
213			

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension
 Prépension
 Licenciement
 Autre motif
 Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	531	26	551
310	361	25	380,4
311	169	1	169,6
312	1		1
313			
340	8		8
341	135	4	137,8
342	16	1	16,8
343	372	21	388,4
350			

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
	5801	3.899	5811	1.352
	5802	245.425	5812	48.191
	5803	26.077.681	5813	5.254.711
	58031	26.077.681	58131	5.254.711
	58032		58132	
	58033		58133	
	5821	1.017	5831	192
	5822	7.101	5832	1.763
	5823	854.024	5833	193.330
	5841		5851	
	5842		5852	
	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

XX. REGLES D'EVALUATION

A. Les frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris en charge dans l'exercice où ils sont exposés, à l'exception des frais suivants:
-frais d'augmentation de capital : amortissement linéaire en 5 ans maximum
-frais d'émission d'emprunts : amortissement linéaire sur une durée n'excédant pas celle des emprunts sous-jacents

B. Les immobilisations incorporelles

1. Recherche et développement

Les frais de recherche sont pris en charge au cours de l'exercice où ils sont exposés.

Il n'est pas procédé à l'activation de frais de développement de nouveaux produits ou de nouvelles activités.

Les investissements dans des systèmes informatiques sont portés à l'actif et sont amortis linéairement sur cinq années au maximum.

2. Quotas d'émission de gaz à effet de serre et certificats verts

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en immobilisations incorporelles à leur coût d'acquisition, qu'ils aient été acquis à titre onéreux sur le marché pour couvrir les besoins opérationnels ou qu'ils aient été alloués à titre gratuit par les autorités publiques. Dans ce dernier cas, le coût d'acquisition est nul. Une dette est reconnue pour couvrir les obligations de restitution de quotas en fonction des émissions réelles. Cette dette est basée, d'une part sur le coût moyen pondéré des quotas détenus et achetés à terme mais physiquement livrés et, d'autre part, sur le prix de marché des quotas restant à acquérir. En cas d'excédent de quotas, le produit n'est reconnu que lors de la réalisation de la vente de cet excédent.

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre acquis par le groupe dans le cadre de ses activités de trading sont comptabilisés au bilan, et font l'objet, à la clôture des comptes, d'une évaluation en valeur de marché. En vertu du principe de prudence, les pertes latentes qui peuvent en résulter sont prises en charge.

Les certificats verts sont également comptabilisés en immobilisations incorporelles, au coût d'acquisition s'ils ont été achetés et au prix du marché, par contrepartie d'un compte de produits, s'ils sont obtenus grâce à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Une dette est reconnue pour le montant estimé de certificats verts à délivrer. Cette dette est évaluée à la moyenne pondérée du coût d'acquisition des certificats détenus, qu'ils aient été générés en interne ou acquis, et au prix du marché pour les certificats que le Groupe ne détient pas.

C. Les immobilisations corporelles

1. Valeur d'acquisition

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport. La rubrique III des immobilisations corporelles comprend la valeur de la quote-part financée par le groupe dans la puissance et l'énergie de la centrale de Chooz B, propriété d'EDF. Ces valeurs font l'objet d'un amortissement comme s'il s'agissait d'une centrale de production propre.

2. Frais accessoires

Les frais accessoires aux investissements sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées.

Ils sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

3. Interventions de tiers

Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci, et sont, dès lors, déduites de la base d'amortissement et aucune dotation n'est plus calculée dès le moment où la valeur comptable nette des installations, interventions déduites, tombe à zéro.

4. Intérêts intercalaires

Les intérêts intercalaires afférents aux capitaux empruntés dans le groupe jusqu'au 31.12.1983 pour financer la part du groupe dans le coût de la construction des unités de production nucléaire de Doel 3 et 4 ainsi que de Tihange 2 et 3 jusqu'à leur mise en exploitation sont inscrits dans les immobilisations corporelles du groupe dans les valeurs d'acquisition.

Les intérêts intercalaires font l'objet d'amortissements au même rythme que les équipements auxquels ils se rapportent.

5. Amortissements

Le montant amortissable de chaque partie significative d'une immobilisation corporelle est amorti séparément sur sa durée d'amortissement en utilisant la méthode linéaire. Les dotations sont constituées à partir de la mise en service industrielle des installations.

Les installations techniques financées par des contrats de leasing sont amorties en fonction du taux d'amortissement appliqué dans la catégorie d'immobilisations à laquelle elles appartiennent.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

"20 à 33 ans pour les bâtiments industriels et administratifs ainsi que pour les immeubles d'habitation

"20 à 40 ans pour les installations de production d'électricité

"25 à 50 ans pour le génie civil des ouvrages hydrauliques

"10 ans pour les installations de cogénération et de récupération d'énergie

"10 ans pour les équipements de télétransmission, les fibres optiques, le mobilier et l'outillage

"10 ans pour les simulateurs de conduite des centrales.

D. Les immobilisations financières

1. Participations, actions et parts

Les participations, actions et parts de sociétés non consolidées sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport, à l'exclusion des frais accessoires et sous déduction des montants restant éventuellement à libérer.

A la fin de chaque exercice, chaque titre fait l'objet d'une évaluation individuelle en fonction de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée. La méthode d'évaluation est choisie objectivement en tenant compte de la nature et des caractéristiques du titre concerné. Dans la plupart des cas, la valeur d'actif net est retenue, ou la valeur de marché si celle-ci est inférieure à la valeur d'actif net. Le critère retenu pour un titre est appliqué de manière systématique d'un exercice à l'autre, sauf si l'évolution des circonstances le justifie, auquel cas une mention particulière est faite dans l'annexe.

Lorsque l'évaluation ainsi réalisée fait apparaître une dépréciation durable par rapport à la valeur d'inventaire, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value constatée. Une reprise exceptionnelle de réduction de valeur peut être effectuée lorsqu'une plus-value durable est observée sur les titres qui ont fait antérieurement l'objet d'une réduction de valeur. Hormis ce cas, il n'est procédé à aucune réévaluation des titres, nonobstant les plus-values, même durables, que peut faire apparaître l'évaluation de ceux-ci.

2. Créances comptabilisées en immobilisations financières

Les créances comptabilisées en immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Si leur remboursement à l'échéance apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, ces créances et ces titres font l'objet d'une réduction de valeur à due concurrence.

E. Les créances à plus et à moins d'un an

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance apparaît incertain ou compromis, en tout ou en partie.

En cas de faillite ou de réorganisation judiciaire, les créances impayées sont d'office considérées comme douteuses et leur valeur totale nette (TVA exclue) fait immédiatement l'objet d'une réduction de valeur. D'autres créances peuvent faire l'objet de réductions de valeur, adaptées à chaque cas.

F. Les stocks

1. Stocks de combustibles

Les combustibles et autres matières premières sont portés à l'actif à leur prix d'acquisition, qui comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables et des frais de transport éventuels.

Les stocks sont valorisés en fin de période comptable sur base du prix moyen pondéré calculé par type de combustible et par centrale de production. Des réductions de valeur sont comptabilisées lorsque le prix du marché s'avère inférieur à la valeur nette dans les livres.

2. Stocks de matériel et de marchandises

Les matières consommables, les fournitures et les marchandises sont enregistrées à leur prix d'acquisition, y compris les éventuels frais accessoires. Les stocks correspondants sont valorisés selon la méthode des prix moyens pondérés.

Une réduction de valeur est appliquée aux matières consommables et aux fournitures qui, vu leur vétusté, ne peuvent plus servir à l'exploitation ou dont la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur figurant dans les livres.

3. Commandes en cours

Les commandes en cours sont portées à l'actif du bilan à leur coût de revient.

G. Les subsides en capital

Le montant des subsides accordés est repris au passif du bilan sous déduction des transferts successifs dans les comptes de résultats. Ces transferts sont étalés linéairement sur une durée correspondant à la durée d'amortissement des installations qui font l'objet des subsides.

H. Les provisions et impôts différés

A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, arrête les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

1. Provisions pour gros entretien et grosses réparations

Des provisions sont constituées systématiquement pour couvrir les travaux de révision périodique et de grosses réparations des centrales de production. Les provisions sont basées sur une estimation préalable du coût des travaux avant chaque cycle de révision. Ces coûts sont répartis sur le nombre d'années que comporte chaque cycle de révision ou sur le nombre d'années restant à courir avant l'exposition des dépenses. Les provisions constituées au cours des exercices antérieurs sont régulièrement revues et adaptées si nécessaire. Elles font l'objet d'une reprise en compte de résultat si elles deviennent sans objet.

2. Provisions pour démantèlement et assainissement

a) Centrales nucléaires

Les provisions liées au démantèlement des centrales nucléaires (organisées, sous le contrôle du Comité de suivi créé par la loi du 11 avril 2003) ont été transférées vers Synatom.

b) Centrales classiques

Des provisions sont constituées pour couvrir les dépenses d'assainissement et de démolition des centrales classiques, sur base des estimations techniques et budgétaires les plus appropriées.

3. Provisions pour régimes de prépensions conventionnels

Depuis le 31.12.1992, une provision a été constituée en couverture des charges qui résultent du départ anticipé en prépension de membres du personnel, dans le cadre des conventions collectives de travail (ou de la transposition de celles-ci au personnel de cadre), qui permettent aux agents de quitter le service avant l'âge légal de la prépension (60 ans). Ces charges sont constituées par les rémunérations des agents concernés, en ce compris l'ensemble des charges patronales.

I. Les dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

J. Netting du chiffre d'affaires trading

Conformément aux pratiques usuelles du secteur, le chiffre d'affaires relatif aux opérations de trading d'électricité et de combustibles n'inclut que la seule marge de négoce, qui correspond aux ventes nettes des achats y relatifs.

K. Les droits et engagements hors bilan

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés dans les annexes, par catégorie, pour la valeur nominale de l'engagement figurant au contrat ou, à défaut, pour la valeur estimée. Les droits et engagements non susceptibles d'être quantifiés sont mentionnés pour mémoire.

L. Les instruments financiers et produits dérivés

Afin de gérer les risques inhérents à son activité, Electrabel utilise certains instruments financiers. Au moyen de ceux-ci, Electrabel couvre les risques de fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change et des prix d'électricité et de combustibles.

Cette règle consiste à prendre en résultat les écarts (positifs ou négatifs) engendrés par les fluctuations de la valeur des instruments financiers de la même manière que les opérations auxquelles ils se rapportent.

La même règle est d'application en cas de couverture générale d'ensembles d'actifs ou de passifs de même nature.

Les produits des opérations financières qui ne sont pas spécifiquement identifiées comme des instruments de couverture font l'objet, à la clôture des comptes, d'une évaluation en valeur de marché des positions ouvertes qu'ils génèrent. En vertu du principe de prudence, les pertes latentes relatives aux activités de trading qui peuvent en résulter sont prises en charge.

M. Les opérations, avoirs et engagements en devises

Les opérations courantes en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change au comptant du jour d'enregistrement.

Les actifs et passifs non monétaires (soit principalement les frais d'établissement, les immobilisations corporelles et incorporelles, les immobilisations financières et les stocks) restent valorisés aux cours de conversion historiques; cette valeur sert de base au calcul des amortissements et des éventuelles réductions de valeur (voir ci-avant).

Les différences de change constatées à la réalisation des actifs et passifs monétaires (créances, emprunts et dettes) sont directement portées en résultats.

Les acomptes versés sont considérés comme actifs monétaires ou non monétaires selon leur destination.

En fin d'exercice, les principaux postes monétaires en devises font l'objet d'une réestimation sur base des cours de change au comptant à la date d'arrêté des comptes. Les écarts de conversion nets par devise constatés à cette occasion font l'objet d'une inscription dans les comptes de régularisation s'il s'agit d'un bénéfice latent et d'une prise en charge dans le compte de résultat s'il s'agit d'une perte latente. Les écarts de conversion constatés sur les valeurs disponibles sont pris en résultats, même s'il s'agit de bénéfices.

Informations complémentaires

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (annexe C.5.3.1)

Eu égard aux contraintes comptables découlant du régime particulier du contrôle auquel les entreprises du secteur sont soumises, ELECTRABEL a été autorisée en vertu de l'article 125 du code des sociétés, à adapter les rubriques des immobilisations corporelles du bilan à partir de l'exercice 1980.

Cette modification consiste essentiellement en un transfert :

- du génie civil, de la rubrique 22 à la rubrique 23;
- de l'outillage, de la rubrique 23 à la rubrique 24;
- des maisons d'habitation, de la rubrique 26 à la rubrique 22.

A. Autres produits financiers (rubrique 752/9) Annexe à 5.11 code 9125

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :

Subside en capital

Intervention de la Région Flamande, de la province et de la ville pour la restauration du "Havenwerf" à Mechelen (amorti à 3% l'an)	Exercice	Exercice précédent
6 569,88		6 569,88
Subsidies voor centrales :	3 766.925,21	2 112 828,09
Kallo		0,00
157 174,77		
Lorçe		3 253,03
3 253,03		
Oostakker		0,00
9 410,28		
Rodenhuize	30 359,34	
30 359,34		
Ruien	3 479 342,81	
1 872 066,49		
Cogen Volvo	245 492,31	
36 369,23		
Ford WindPark Gent	8 477,72	
4 194,92		
Totale	3 773 4952,09	
2 119 397,97		

FR

C5.14 - RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions significatives avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune transaction n'est reprise dans l'état XVIIIbis.

A titre d'information et dans un souci de transparence, l'ensemble des transactions significatives avec des parties liées (autres que celles avec des sociétés (quasi) entièrement détenues par le groupe auquel nous appartenons) sont publiées dans une annexe libre.

Electrabel Customer Solutions

Electrabel Customer Solutions (ECS) est une filiale à 95.8 % d'Electrabel s.a.. Cette filiale est en charge de la vente d'électricité et de gaz, de produits et services énergétiques à la clientèle résidentielle, aux petits professionnels et aux clients industriels en Belgique.

En 2011, Electrabel a vendu de l'électricité, du gaz ainsi que des coûts de transport et certificats verts et prestations de services à ECS pour un montant de 3 782.7 millions d'euros. Electrabel a des créances commerciales vis-à-vis de ECS d'un montant de 445.5 millions d'euros.

Sociétés intercommunales

Les sociétés Intercommunales mixtes auxquelles Electrabel est associée assurent la gestion du réseau de distribution d'électricité et de gaz en Belgique.

Les montants facturés se sont élevés à 79.1 millions d'euros au 31 décembre 2011 tandis que les montants pris en charge au titre de coût d'infrastructure, certificats verts et services divers se sont élevés à 63.2 millions d'euros.

Electrabel a également perçu des dividendes des intercommunales pour un montant de 318.7 millions d'euros en 2011.

Max Green

Electrabel détient une participation de 72% en Maxgreen un joint venture avec Ackermans & van Haaren. Max Green détient la centrale de Rodenhuize à Gant qui est une centrale biomasse. Max Green est l'exploitant de cette centrale suite à un contrat " tolling " avec Electrabel. Max Green achetais pour 90.2 millions d'euros de combustibles et certificats verts à Electrabel et vendait pour 98.2 millions d'euros d'électricité et certificats verts à Electrabel.

Twinnerg

Twinnerg est une filiale à 65% d'Electrabel Invest Luxembourg, elle-même détenue à 100% par Electrabel s.a.. Twinnerg, est une société luxembourgeoise qui exploite une centrale turbine gaz vapeur située à Esh- Sur-Alzette au Grand-Duché du Luxembourg.

Electrabel fournit notamment à Twinnerg, pendant les arrêts techniques de la centrale, l'électricité nécessaire à l'approvisionnement des clients de telles sorte que Twinnerg est en mesure d'assurer la sécurité d'approvisionnement de ses clients. Electrabel met également son expertise à disposition de Twinnerg. En cas de surplus, Electrabel achète l'excédent de production à Twinnerg.

Durant l'année 2011, Electrabel a vendu de l'électricité et services de maintenance à Twinnerg pour 67.2 millions d'euros et a acheté de l'électricité et du gaz pour 100.5 millions d'euros.

GDF Suez Energy Investments

GDF Suez Energy Investments est une participation de 100% de International Power. Electrabel détient 69.8% de International Power. GDF Suez Energy Investments fournit des financements aux filiales internationales de International Power. Electrabel a perçu des dividendes de GDF Suez Energy Investment pour un montant de 111.7 millions d'euros en 2011.

Pour les partenaires suivants, Electrabel est le partenaire privilégié sur les marchés de gros. Cela implique une gestion centralisée des droits d'émission, l'approvisionnement d'électricité et gaz en cas de besoins plus élevés et l'achat des excédents de production d'électricité ou de gaz en cas de surplus.

Dunamenti Power plant closed LTD

Dunamenti Power plant closed LTD, une participation de 74.84% pour le group exploite une centrale en Hongrie. Electrabel détient directement 50.31% de cette participation et indirectement 24.51% via GDF Suez Energia Holding Hungary ZRT. Electrabel à acheté pour 206.9 millions d'euros d'électricité et de droits d'émission et a vendu pour 134.8 millions d'euros d'électricité et des droits démissions.

GDF Suez Teeside

GDF Suez Teeside est également une participation de International Power qui exploite aux Royaume-Uni une centrale de turbines de gaz. Electrabel à vendu pour 81.2 millions d'euros d'électricité, de gaz et des droits d'émission en 2011 et achetait pour un montant de 92.3 millions d'euros d'électricité, de gaz et droits d'émissions.

GDF Suez Energy UK Retail

GDF Suez Energy UK Retail est une filiale à 69.8% via International Power. Cette filiale est en charge de la vente d'électricité et de gaz, de produits et services énergétiques à la clientèle résidentielle, aux petits professionnels et aux clients industriels au Royaume Uni. En 2011, Electrabel a vendu de l'électricité, du gaz ainsi que des droits d'émissions à GDF Suez Energy UK Retail pour un montant de 250.5 millions d'euros. Electrabel à acheté pour 60 millions d'euros d'électricité et de droits d'émission et de gaz en 2011.

Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes annuels

Rapport présenté le 24 avril 2012 à l'Assemblée Générale des actionnaires d'ELECTRABEL S.A.

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion sur les activités d'ELECTRABEL S.A. au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

Nous vous proposons également l'affectation du résultat pour l'exercice 2011.

1. Commentaires sur les comptes annuels

Les comptes annuels publiés par ELECTRABEL S.A. ont été établis conformément au référentiel comptable belge.

Ces comptes, comparés à ceux de l'exercice précédent, font apparaître les chiffres ci-après (en millions d'euros : M€) :

Compte de résultats abrégé

M€	2010	2011	Δ
Chiffre d'affaires	14 834	14 538	(296)
Production immobilisée	111	88	(23)
Autres produits d'exploitation	716	658	(58)
Coût des ventes et des prestations	(14 652)	(14 161)	491
Résultat d'exploitation	1 009	1 123	114
Résultat financier	(310)	(59)	251
Résultat exceptionnel	108	134	26
Résultat de l'exercice avant impôts	807	1 198	391
Impôts différés	11	11	
Impôts sur le résultat	(35)	(13)	22
Bénéfice de l'exercice	783	1 196	413
Prélèvement sur les / transferts aux réserves immunisées	22	32	10
Bénéfice de l'exercice à affecter	805	1 229	424

L'exercice comptable se clôture par un bénéfice de l'exercice à affecter de 1 229 millions d'euros, à comparer avec 805 millions d'euros en 2010.

Le **chiffre d'affaires** s'établit à 14 538 millions d'euros, en diminution de 2% par rapport à 2010 résultant d'une évolution essentiellement organique.

- Les **ventes d'électricité** s'élèvent à fin 2011 à 9 101 millions d'euros contre 9 090 millions d'euros à fin 2010. Le chiffre d'affaires « Electricité » intègre depuis 2011 le produit des instruments dérivés destinés à couvrir les risques de prix (651 millions d'euros en 2011) précédemment en « Prestations de services et autres activités » (695 millions d'euros en 2010). La variation précitée est neutralisée par la baisse du chiffre d'affaires consécutive à la diminution des volumes vendus, - 15 TWh ou 10%, particulièrement en ce qui concerne les clients non résidentiels.
- Les **ventes de gaz** s'élèvent à fin 2011 à 4 456 millions d'euros contre 4 107 millions d'euros à fin 2010 : des prix plus élevés ont plus que compensé une diminution de 6% des volumes vendus par rapport à 2010.
- Les **ventes d'autres énergies** (principalement charbon, biomasse, vapeur) augmentent de 209 millions d'euros pour s'établir à 845 millions d'euros. Cette augmentation est principalement liée à la centralisation par ELECTRABEL de la gestion du charbon et de la biomasse pour le compte de sociétés du groupe GDF SUEZ, principalement en Allemagne et aux Pays-Bas.
- Les **prestations de services et autres activités** s'élèvent à 136 millions d'euros contre 1 001 millions d'euros à fin 2010. Ils représentent les refacturations de prestations de services au profit d'autres entités du groupe GDF SUEZ ainsi que le résultat des activités de trading. L'évolution de cette rubrique s'explique par reclassification du produit des instruments dérivés destinés à couvrir les risques de prix vers les ventes d'électricité (695 millions d'euros en 2010), la diminution de la marge *Trading* dans un marché moins porteur, ainsi que par la cession des activités de *Trading* en cours d'année.

Les **autres produits d'exploitation** diminuent de 58 millions d'euros en 2011 pour s'établir à 658 millions d'euros, principalement en raison de l'effet non récurrent de la reprise en 2010 de la dette relative aux prélèvements sur sites non utilisés après un jugement du Tribunal de première instance de Bruxelles favorable à ELECTRABEL et d'un accroissement en 2011 des récupérations de coûts résultant principalement de ventes de services et prestations interne au Groupe.

Le **résultat d'exploitation** s'élève à 1 123 millions d'euros, en augmentation de 11% par rapport à 2010.

Outre l'évolution des ventes et prestations, l'augmentation du bénéfice d'exploitation est impacté par :

- une diminution globale des marges sur l'électricité ;
- la diminution des coûts des matières primaires nucléaires principalement expliquée par des provisions pour démantèlement complémentaires de 211 millions d'euros facturées par SYNATOM en 2010, suite à la décision de révision triennale de la CPN;
- l'augmentation des charges salariales consécutive au paiement d'une prime unique aux fonds de pensions. Hors prime unique, le coût des salaires reste stable suite à une diminution des effectifs ;
- l'augmentation des charges d'amortissements suite aux investissements réalisés dans les centrales classiques (Knippegroen en 2010 et Max Green en 2011) et dans la maintenance des centrales nucléaires ainsi que l'effet de la décision de fermeture anticipée des centrales les plus anciennes (Ruien, Mol, Kallo) ;

- l'augmentation des autres charges d'exploitation essentiellement suite à la forte baisse de valeur des droits d'émission de CO₂ cédés. Les autres charges incluent également 98 millions d'euros de taxes opérationnelles (précompte immobilier, taxes sur les radiations ionisantes, force motrice, captation d'eaux, sites non utilisés, etc.).

Le **résultat financier** s'établit à - 59 millions d'euros, en amélioration par rapport à 2010. Cette évolution résulte principalement de l'augmentation des dividendes reçus des filiales, partiellement compensée par une augmentation des charges financières suite à l'évolution défavorable des taux du marché (la majorité de la dette d'ELECTRABEL étant à taux variable).

Le **résultat exceptionnel** de l'année s'élève à 134 millions d'euros composés principalement des éléments suivants :

- les plus-values réalisées sur la cession de participations pendant l'année;
- les moins-values réalisées sur la cession du solde de la participation détenue dans GDF SUEZ Energie Deutschland, et la cession des participations «Energie International » à International Power Plc en échange de 69,78% des titres de celle-ci;
- la quote-part d'ELECTRABEL (212 millions d'euros) dans la contribution de 250 millions d'euros à charge des exploitants nucléaires pour l'exercice 2011, telle que prévue par la loi du 8 janvier 2012 portant sur des dispositions diverses.

Le **transfert aux réserves immunisées et l'impôt différé** résultent de l'immunisation des plus-values dégagées lors de la cession des centrales de Langerlo et Vilvoorde à E.ON en 2009.

L'impôt sur le résultat s'élève à 51 millions d'euros, duquel est déduite une reprise de provisions fiscales de l'année précédente de 38 millions d'euros.

Le tableau suivant donne un aperçu des taxes et impôts payés par la société :

en M€	2010	2011
Impôt sur les sociétés	(37)	(51)
Contribution nucléaire	(213)	(212)
Taxes d'exploitation *	(101)	(98)
Total	(351)	(361)
<i>* Préc. immobilier, taxes sur force motrice, captage d'eau, radiations ionisantes, etc.</i>		
TVA payée nette	(625)	(390)

Suite aux événements précités, le **résultat** de l'exercice à affecter s'élève à **1 229 millions d'euros** contre **805 millions d'euros** en 2010.

Bilan abrégé (après affectation du résultat)

Actif

M€	2010	2011	△
Actifs immobilisés	39 338	41 384	2 046
Immobilisations incorporelles	1 015	801	(214)
Immobilisations corporelles	2 166	2 122	(44)
Immobilisations financières	36 157	38 461	2 304
Actifs circulants	8 313	4 861	(3 452)
Créances à plus d'un an	842	720	(122)
Stocks et commandes en cours d'exécution	289	295	6
Créances à un an au plus	4 063	3 695	(368)
Placements de trésorerie	2 534		(2 534)
Valeurs disponibles	424	39	(385)
Comptes de régularisation	162	112	(50)
Total de l'actif	47 651	46 245	(1 406)

Les **immobilisations incorporelles** diminuent de 214 millions d'euros, les volumes détenus baissant suite la remise en 2011, dans différents pays, des certificats d'émissions CO₂ et des certificats verts pour les exercices 2011 et 2010. Pour rappel, ELECTRABEL centralise la gestion des droits d'émission CO₂ en vue de couvrir ses besoins et ceux de ses filiales en Europe.

Les **immobilisations corporelles** diminuent de 44 millions d'euros suite principalement aux nouveaux investissements à concurrence de 193 millions d'euros et aux amortissements à concurrence de 225 millions d'euros. Ces derniers résultent du développement et de la modernisation du parc de production classique (cf. conversion à la biomasse de la centrale Max Green mise en service en 2011 à Rodenhuize). Outre les investissements effectués dans le parc nucléaire, des projets importants ont été réalisés, ou sont en cours de réalisation dans les centrales classiques et en énergie éolienne (notamment sur les sites de Leuze-en-Hainaut, Bekaert, DS Textiles, Zeebrugge, Sint-Gillis-Waas et Frasnes-Lez-Anvaing).

Les **immobilisations financières** augmentent de 2 304 millions d'euros résultant de l'échange, le 3 février 2011, des actifs internationaux non européens regroupés en 2010 dans GDF SUEZ Energy ATSA, GDF SUEZ Energy International Invest Sarl et SUEZ-TRACTEBEL SA (les participations « Energie Internationale ») contre une participation de 69,78% en International Power Plc et, de transactions internes du Groupe.

Les participations dans les Intercommunales wallonnes et flamandes ont diminué de 341 millions d'euros, suite à des réductions de capital et à des cessions. Compte tenu de la perte d'influence notable, la participation dans les Intercommunales flamandes est désormais présentée sous la rubrique *Autres immobilisations financières*.

La diminution des **placements de trésorerie** s'explique par les investissements en immobilisations financières, les remboursements de dettes financières et la diminution des activités de cash pooling avec des filiales du groupe GDF SUEZ.

Passif

M€	2010	2011	△
Capitaux propres	16 525	18 820	2 295
Provisions et impôts différés	822	875	53
Dettes	30 303	26 550	(3 753)
Dettes à plus d'un an	20 831	18 267	(2 564)
Dettes à un an au plus	9 054	7 942	(1 112)
Comptes de régularisation	418	341	(77)
Total du passif	47 651	46 245	(1 406)

Les **capitaux propres** augmentent de 2 295 millions d'euros suite, d'une part, à une libération de capital de 1 100 millions d'euros effectuée par GDF SUEZ, ainsi qu'au résultat de l'année, d'autre part.

Les **dettes** diminuent de 3 753 millions d'euros.

Les **dettes à plus d'un an** diminuent de 2 564 millions d'euros, suite à :

- une diminution de la dette financière à long terme de 2 833 millions d'euros suite principalement au remboursement d'une dette à taux fixe de 750 millions d'euros et à l'échéance dans l'année d'un emprunt de 2 000 millions d'euros, reclassé en « *Dette à un an au plus* »;
- une diminution des autres dettes de 234 millions d'euros principalement en relation avec les acomptes reçus d'E.ON pour les livraisons futures d'énergie dans le cadre de l'accord d'échange de capacités conclu en 2009 ;
- partiellement compensée par une augmentation des dettes commerciales (+ 503 millions d'euros), liée aux prestations réalisées par SYNATOM pour ELECTRABEL dans le cadre des activités nucléaires.

Les **dettes à un an au plus** diminuent de 1 112 millions d'euros, principalement suite à :

- une diminution des « Autres dettes » résultant de la diminution des activités de cash pooling avec des filiales du groupe GDF SUEZ, en partie compensée par,
- une augmentation des dettes à plus d'un an échéant dans l'année de l'ordre de 1 520 millions d'euros ;
- une augmentation des dettes commerciales à hauteur de 118 millions d'euros et,
- une augmentation des dettes salariales et sociales de 167 millions d'euros.

2. Evolution des activités et faits marquants

2.1. International Power

La prise de contrôle d'International Power Plc a été réalisée le 3 février 2011 via l'apport par ELECTRABEL de GDF SUEZ Energie International¹ à International Power en échange de 3 554 347 956 nouvelles actions ordinaires émises à la même date par International Power.

Dans le cadre de la réalisation de cet apport, ELECTRABEL a, conformément au Traité d'Apport, préalablement effectué certaines réorganisations relatives au périmètre et à la structure actionnariale des activités concernées et a procédé à des contributions en fonds propres de l'ordre de 5 277 millions d'euros au profit d'entités de GDF SUEZ Energie International. En complément des apports réalisés, les actionnaires d'IP – *International Power Plc* - (à l'exclusion des titulaires de nouvelles actions ordinaires) ont reçu un dividende exceptionnel de 92 pence par action (soit 1 659 millions d'euros) qui leur a été versé le 25 février 2011.

A l'issue de cette opération, ELECTRABEL détient 69,78% des droits de vote du groupe International Power Elargi².

Ce rapprochement entre International Power et les activités de GDF SUEZ Energie International a donné naissance au leader mondial de la production indépendante d'électricité, avec plus de 66 000 MW de capacité brute en service et des projets planifiés qui devraient fournir une capacité brute de 22 000 MW à l'horizon 2013. Il permet au groupe GDF SUEZ d'accélérer son développement industriel et de renforcer sa présence internationale aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Australie et sur les marchés en croissance rapide du Moyen-Orient et d'Asie.

2.2. Trading

ELECTRABEL a cédé ses activités de *trading* à une succursale belge de GDF SUEZ Trading SAS (ex-Gaselys SAS), filiale de GDF SUEZ. La fusion des activités de ces deux entités a donné naissance à une entreprise de *Trading* de premier plan sur le marché européen qui combine des produits physiques (l'énergie) et des produits financiers et ce, dans le domaine du gaz naturel, de l'électricité, du pétrole, du charbon et des certificats de CO₂. Cette nouvelle entreprise compte plus de quatre cents collaborateurs travaillant sur les plates-formes de *trading* de Bruxelles et de Paris.

2.3. Marketing & Sales

En août 2011, ELECTRABEL et six entreprises électro-intensives, réunies au sein du consortium Blue Sky Development, ont signé un accord afin de co-investir dans des capacités de production d'électricité classique et nucléaire. Concrètement, l'accord prévoit :

¹ GDF SUEZ Energie International est un ensemble d'actifs de la branche Energie Europe & International, hors Europe, ainsi que certains actifs au Royaume-Uni et en Turquie.

² International Power Elargi est défini comme l'entité résultant du rapprochement entre GDF SUEZ Energie International et International Power.

- la concession par ELECTRABEL aux membres de Blue Sky de droits de tirage sur les centrales nucléaires de Doel 1 et 2 et de Tihange 1 pour une capacité totale de 200 MW à partir du 1er janvier 2012 jusqu'au terme de l'exploitation de ces centrales ;
- le co-investissement dans une nouvelle unité TGV (centrale à turbines gaz-vapeur en cycle combiné), qui permettra à Blue Sky de disposer d'une capacité de 200 MW et de la production issue de cette capacité ;
- un co-investissement dans la construction éventuelle d'une nouvelle capacité nucléaire de 200 MW.

En 2011, ELECTRABEL a continué d'améliorer le service aux clients en leur proposant plus de contrôle sur leur énergie tout en augmentant leur tranquillité d'esprit et confort. Elle a par exemple lancé une nouvelle facture plus compréhensible, créé l'application ELECTRABEL Mobile pour Smartphones permettant au client de la contacter plus rapidement et mis en ligne l'outil Energy Manager qui aide à gérer la consommation d'énergie.

Par ailleurs, ELECTRABEL et vingt autres entreprises ont cosigné une charte sur la satisfaction du client qui prévoit notamment, à partir du 1er janvier 2012, un temps d'attente d'un appel téléphonique de maximum 2,5 minutes, des appels à un call center facturés à un prix minimal, une réponse aux e-mails et courriers dans les cinq jours.

2.4. Activités nucléaires

- **Provisions nucléaires**

Dans le cadre de son analyse du dossier de réévaluation trisannuelle de 2010, la Commission des provisions nucléaires a demandé de soumettre, au cours de l'année 2011, deux études complémentaires que le groupe GDF SUEZ a remises le 22 novembre 2011.

La Commission des Provisions Nucléaires, le 14 décembre 2011, a validé le résultat des études complémentaires. Cette décision résulte en une diminution des provisions pour le démantèlement des centrales nucléaires et des provisions pour la gestion des matières fissiles irradiées dans ces centrales. Cette décision a cependant fait l'objet d'un recours en annulation introduit par l'ONDRAF (Organisme National des Déchets Radioactifs et des matières Fissiles enrichies) devant le Conseil d'Etat le 17 février 2012. Suite à ce recours, le montant des provisions a été établi sur base des paramètres d'évaluation et hypothèses précédemment retenus en 2010.

- **Taxation des exploitants nucléaires (2011)**

La loi du 8 janvier 2012 portant diverses dispositions en matière d'énergie et de développement durable fixe, pour l'exercice 2011, le montant global de la contribution de répartition à 250 millions d'euros. En 2011, la quote-part d'ELECTRABEL s'élève à 212 millions d'euros.

- **Contribution des activités nucléaires aux résultats d'ELECTRABEL**

En 2011, ELECTRABEL a présenté à la Commission de l'Économie de la Chambre des Représentants ses arguments en ce qui concerne la contribution des activités nucléaires belges aux résultats d'ELECTRABEL. Elle a démontré que cette contribution relative à l'exercice 2007 devait être estimée à 750 millions d'euros, contestant ce faisant les chiffres avancés par

la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG) (entre 1,75 et 1,95 milliard d'euros, voire entre 2 et 2,3 milliards d'euros).

Dans son rapport en la matière, la BNB a largement confirmé la méthode et les conclusions chiffrées d'ELECTRABEL en évaluant cette contribution entre 808 et 950 millions d'euros.

- **Des centrales robustes – Tests de résistance**

Dans le cadre des tests de résistance (stress tests) requis par la Commission européenne suite à l'accident nucléaire survenu à la centrale de Fukushima (Japon, mars 2011), ELECTRABEL a rédigé des **rapports pour les centrales nucléaires de Doel et de Tihange** qu'elle exploite, accompagnés de plans d'actions pour renforcer encore, lorsque requis, la sécurité de ses installations.

Le 28 octobre 2011, elle a soumis ses rapports à l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN3). Ils visent à répondre tant (i) aux exigences européennes (événements naturels, perte de l'alimentation électrique, perte de système de réfrigération, accidents combinant ces scénarios) (ii) que belges (visant plus spécifiquement l'erreur humaine, le crash aérien, les attaques cybernétiques, une dérive de gaz toxiques et les actes terroristes).

Le 8 novembre 2011, l'AFCN a publié ses premiers commentaires sur les rapports :

« ...L'AFCN et Bel V⁴ ont déjà effectué une première lecture des rapports. Sous réserve des évaluations qui restent à faire, les deux instances ont jugé ces rapports complets et conformes à la méthodologie approuvée et imposée par l'AFCN. Il ressort de cette première lecture que les centrales belges présentent un niveau de protection suffisant, même si les rapports proposent des adaptations à apporter aux installations ou à l'organisation en vue de renforcer plus encore le niveau de sûreté des centrales. Le tout doit bien évidemment être vérifié par l'AFCN et Bel V dans les semaines à venir... »

Aucune demande d'arrêt immédiat d'une des unités belges n'a été formulée.

Les résultats des tests confirment la bonne solidité de toutes les centrales nucléaires belges afin de faire face à des situations extrêmes grâce à leurs caractéristiques spécifiques (double compartiment pour le bâtiment du réacteur, second niveau de protection avec des moteurs diesel, îlot « bunkerisé » pour les quatre unités les plus récentes, etc.).

ELECTRABEL met actuellement en œuvre des plans d'action dans ses centrales nucléaires, afin d'améliorer encore leur résistance aux tremblements de terre, aux inondations et à la perte de l'alimentation électrique off-site.

Le rapport définitif de l'AFCN à la Commission européenne et aux autorités publiques compétentes a été publié en janvier 2012 et confirme les premières conclusions. Les rapports nationaux seront ensuite examinés par une équipe d'experts internationaux qui en communiquera le résultat pour le 30 avril 2012.

- **Prolongation de la durée d'exploitation**

Au cours des négociations pour la formation d'un nouveau gouvernement, fin 2011, les partis politiques impliqués ont décidé de ne pas revoir la législation en vigueur afin de permettre une extension de 10 ans de la durée de vie opérationnelle des centrales nucléaires Doel 1, Doel 2 et Tihange 1 (passant de 40 à 50 ans), dans l'attente des résultats d'un rapport sur la sécurité de l'approvisionnement en électricité du pays qui devrait être finalisé d'ici la fin du premier semestre 2012.

³ v. lien : <http://www.afcn.be/fr/news/1-afcn-entame-l-evaluation-des-rapports-d-electrabel-sur-les-stress-tests/462.aspx>

⁴ Filiale de l'AFCN

Depuis 2008, les autorités belges perçoivent 250 millions d'euros par an au titre d'une contribution sur les activités nucléaires, la plus large contribution provenant d'ELECTRABEL (213 millions d'euros en 2010 et 212 millions d'euros en 2011). En 2011, ELECTRABEL a déposé un recours contre les contributions de 2008, 2009 et 2010 auprès du Tribunal de première instance de Bruxelles. Au cours des négociations susmentionnées pour la formation d'un nouveau gouvernement, il a également été décidé d'augmenter cette contribution à 550 millions d'euros au total pour les producteurs d'énergie nucléaire pour l'année 2012.

En refusant de prolonger la durée d'exploitation de Doel 1-2 et Tihange 1 et en augmentant la contribution nucléaire, le gouvernement belge manquerait à ses engagements envers le groupe GDF SUEZ qui ont été définis dans le protocole d'accord signé, le 22 octobre 2009, entre le Premier ministre et le Ministre de l'Énergie, au nom de l'État belge, et le groupe GDF SUEZ. Cet accord définit une volonté partagée de voir le Groupe continuer à exploiter des centrales nucléaires en Belgique dans un cadre légal stable et à long terme. Le groupe GDF SUEZ a confirmé en différentes occasions sa volonté de respecter les engagements qui ont été pris dans le cadre de l'accord passé avec les autorités belges et considère que celles-ci sont également tenues par cet accord.

- **Long Term Operation (LTO)**

Les résultats de l'analyse approfondie et systématique de l'ensemble des conditions, en particulier celles relatives à la sûreté nucléaire, nécessaires pour une **prolongation de la durée d'exploitation des centrales nucléaires (LTO)** de Doel 1&2 et Tihange 1 ont été remis fin 2011 à l'AFCN accompagnés d'un plan d'action.

Ce rapport a été établi en conformité avec le mémorandum stratégique de l'AFCN définissant les exigences pour le maintien en activité des centrales nucléaires dans le respect de standards élevés de sécurité. Ces exigences ne seront toutefois d'application que si une décision politique est prise pour maintenir en activité les unités les plus anciennes au-delà de 40 ans. L'AFCN fixera de manière définitive, et au plus tard pour le 30 juin 2012, les améliorations et le plan d'action requis pour le prolongement éventuel de la durée de vie de ces unités.

- **Excellence opérationnelle**

L'unité 2 de la centrale nucléaire de Tihange a été soumise à un audit de révision WANO (*World Association of Nuclear Operators*) à l'occasion d'un arrêt de maintenance, une première mondiale. Cet audit compare la sécurité opérationnelle de la centrale auditée avec les meilleures pratiques appliquées au niveau mondial. L'équipe WANO a formulé différentes améliorations dans 14 domaines. La centrale analysera en profondeur toutes les recommandations afin de prendre les actions correctives adéquates.

L'audit de suivi WANO réalisé sur le site de Doel a permis de constater un excellent résultat, avec plus de 90 % des points résolus sur les 24 à améliorer qui ont été établis en 2009 au terme d'un audit Peer Review.

À l'occasion d'un audit **OSART** (*Operational Safety Review Team*) effectué en 2010 par l'AIEA (Agence Internationale de l'Énergie Atomique) sur le site de Doel, les experts ont identifié, outre 14 bonnes pratiques, 15 points à améliorer dans différents domaines. La centrale prépare le *follow-up* OSART programmé en mars 2012 ; celui-ci évaluera les réponses sur ces points. Fin 2011, les collaborateurs de Doel avaient déjà mis en œuvre 90% des mesures d'amélioration.

- **Responsabilité des exploitants de centrales nucléaires**

La loi du 13 novembre 2011 qui modifie la loi du 22 juillet 1985 sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire, fait passer de 297,5 millions d'euros à 1,2 milliards d'euros pour chaque accident nucléaire, le montant maximal du dommage à concurrence duquel la responsabilité de l'exploitant est engagée.

- **Disponibilité des centrales nucléaires**

La disponibilité de l'ensemble des centrales nucléaires exploitées par ELECTRABEL se maintient à un haut niveau et a atteint, en 2011, 89,2%.

2.5. Le parc de production classique

En 2011, ELECTRABEL a poursuivi avec succès sa politique visant à augmenter l'efficacité de son parc classique et à en réduire les émissions de CO₂. Les émissions de CO₂ spécifiques ont diminué de 33% par rapport à 2007 et l'efficacité a augmenté de plus de 20% durant la période 1990-2011.

Lillo Energy, une joint venture entre E.ON et ELECTRABEL, a inauguré une nouvelle centrale de cogénération sur le site d'**Evonik Degussa** à Anvers. Cet investissement de 50 millions d'euros a permis de réduire les émissions de CO₂ de 80 000 tonnes par an par rapport à la première unité de cogénération construite en 1999.

Compte tenu de leur situation économique, ELECTRABEL a décidé de mettre à l'arrêt les groupes 3 et 4 (2 x 125 MW) de la **centrale de Ruien** après l'hiver 2011-2012. Les unités 2 et 3 de la **centrale de Rodenhuize** (2 x 125 MW, gaz de haut fourneau) ont définitivement arrêté de produire de l'électricité, eu égard à la mise en service de la nouvelle unité Max Green (biomasse) servant de relais lors des indisponibilités de la centrale Knippegroen.

2.6. Énergie renouvelable – une progression continue

ELECTRABEL s'est engagée en 2007 à disposer d'ici 2015 d'une capacité de production renouvelable capable d'alimenter l'équivalent de 1 000 000 ménages. Fin 2011, cette capacité a atteint 512 MW (+ 53 MW) et permet de répondre à la demande d'énergie verte de 600 000 ménages.

ELECTRABEL et Ackermans & van Haaren ont mis en service la centrale 100% biomasse de Rodenhuize. Les deux partenaires, réunis au sein de **Max Green**, ont investi 125 millions d'euros dans la reconversion de l'unité 4 de cette ancienne centrale au charbon en véritable unité biomasse d'une puissance de 180 MW. La production annuelle peut alimenter 320 000 familles en électricité verte et éviter l'émission de 1,2 million de tonnes de CO₂.

Le projet Max Green obtiendra des certificats verts pour 89 % de l'électricité verte produite jusqu'au 30 avril 2021, garantissant ainsi la rentabilité économique des investissements dans ce projet.

Les parcs éoliens de Zeebrugge (4,1 MW), Leuze-en-Hainaut (14,4 MW) et DS Textiles Dendermonde (4,7 MW) ont produit leurs premiers kilowattheures. Fin 2011, la capacité éolienne d'ELECTRABEL en Belgique a atteint ainsi une capacité installée de 144 MW.

ELECTRABEL (35%) et huit partenaires industriels (65%), réunis au sein de la société commerciale temporaire nommée **Mermaid**, ont déposé une demande de concession pour le septième et dernier parc éolien situé au large de la côte belge (mer du Nord). L'objectif est d'y

construire un parc éolien de plus de 400 MW dont les premières éoliennes pourraient être mises en service à partir de 2016 si la concession est accordée.

ELECTRABEL prend également des initiatives afin d'améliorer l'acceptabilité sociétale des éoliennes. Le travail de recherche réalisé en collaboration avec les universités d'Anvers et de Liège sur l'effet NIMBY (*Not In My Back Yard*) et les pollutions sonores a abouti fin 2011. Les recommandations des universités seront étudiées pour une intégration optimale dans ses développements éoliens.

2.7. Impact environnemental

Dans son plan Développement Durable « *Ensemble pour moins de CO₂* », ELECTRABEL s'est engagée non seulement à prendre des mesures pour limiter l'empreinte carbone de son parc de production (voir points 2.5. et 2.6.), mais également à réduire les émissions de substances polluantes dans l'air, ainsi que les nuisances relatives à l'eau, au sol et des déchets.

Ainsi, depuis 2007, elle a réduit les émissions polluantes de NO_x, SO₂ et particules fines respectivement de 61%, 90% et 87% (parc de production classique).

Début 2010, la Région flamande avait conclu un accord avec le secteur de l'électricité pour réduire encore plus ses émissions de SO₂ et de NO_x durant la période 2010-2014. Les rapports sur 2010 et 2011 montrent qu'ELECTRABEL respecte les engagements qu'elle a pris.

L'introduction de systèmes de management environnemental assure une gestion et un contrôle efficace de la politique environnementale d'ELECTRABEL. En 2011, grâce à la mise en place d'un tel système dans les centrales de Rodenhuijze (Max Green) et de Knippegroen, tous les grands sites de production sont certifiés.

ELECTRABEL applique à elle-même ce qu'elle recommande à ses clients en diminuant les émissions de CO₂ liées aux activités quotidiennes de ses employés. Ayant diminué entre 2007 et 2010 ses émissions de -23%, elle a reformulé en 2011 un nouvel objectif de -25% à l'horizon 2015.

2.8. Relations avec les parties prenantes

Dans le cadre du plan précité « *Ensemble pour moins de CO₂* », ELECTRABEL a également intensifié ses initiatives visant une communication transparente et un dialogue engagé avec ses parties prenantes.

En 2011, elle a lancé le site www.ledialogue.be, une plateforme de communication permanente accessible à tous.

ELECTRABEL au travers de sa politique structurelle universitaire a mobilisé en 2011 les 8 grandes universités belges sur de nombreux sujets de recherche innovants. Dans le contexte d'évolution importante du système électrique à long terme et afin de pouvoir prendre les bonnes orientations stratégiques et d'anticiper de nouvelles offres innovantes, elle a financé en 2011 quinze projets de recherche d'innovation prospective en 2011.

2.9. Responsabilité sociale

Consciente qu'une entreprise ne peut grandir et se développer sans s'intégrer dans l'environnement social au sein duquel elle évolue, ELECTRABEL place la solidarité au cœur de ses préoccupations sociétales. En 2011, elle a continué à soutenir de nombreux projets d'institutions et d'organisations qui s'engagent dans les domaines de la solidarité et l'intégration, du sport, de la culture et de l'environnement (budget annuel de 1,1 million d'euros).

Elle soutient par exemple la VZW Stappen, une maison d'accompagnement pour jeunes filles qui, suite à une situation éducative problématique ou d'un fait qualifié de délit, ont été placées.

ELECTRABEL est également devenu le principal sponsor de la *Belgian Homeless Cup*, un tournoi socio-sportif de football pour les sans-abris. Le projet vise à exploiter la force du sport en général et du football en particulier, pour l'intégrer dans un processus de réintégration des sans-abris.

De plus, elle a lancé le programme *Power2Act* qui encourage et soutient des initiatives qui cadrent avec les quatre domaines de sa politique de mécénat et auxquelles ses collaborateurs participent activement et bénévolement (budget global de 200 000 euros).

3. Le fonctionnement du marché

3.1. Retrait des Intercommunales flamandes et wallonnes

Différentes opérations ont été réalisées tant en Flandre qu'en Wallonie sur le capital des Intercommunales mixtes. Ces opérations s'inscrivent dans la continuité des accords entre ELECTRABEL et le secteur public dans le contexte de la libéralisation des marchés de l'énergie et de la volonté de l'Union européenne et du législateur belge de renforcer l'indépendance des gestionnaires de réseaux de transport et de distribution.

A l'issue de ces opérations, et compte tenu de la situation particulière propre à la Région flamande - dont notamment l'obligation de cession totale des participations dans les Intercommunales au plus tard en 2018 - ELECTRABEL a décidé, de manière irrévocable, de renoncer à toute présence au sein des organes d'Eandis, l'opérateur unique des réseaux, et de limiter de façon substantielle ses droits au sein des organes de décision des Intercommunales mixtes. Les dispositions prises en matière de gouvernance ont porté tant sur la représentation dans les Conseils d'administration que sur le vote en assemblée générale. Suite à ces événements, ELECTRABEL n'exerce plus d'influence notable sur les Intercommunales flamandes à partir du 30 juin 2011.

En Wallonie, ELECTRABEL a cédé 5% de titres d'Intercommunales, ramenant sa participation à 25%, ainsi que l'intégralité de sa participation dans Interfosane 1 (Intercommunale de Liège) ; des réductions de capital ont également été réalisées courant juin 2011.

Le contexte, légal et politique, propre aux Intercommunales wallonnes, n'a conduit à aucune modification de la gouvernance de ces entités.

3.2. Régulation des prix Gaz/Electricité

Afin de se conformer au droit européen, de renforcer la protection des consommateurs et la concurrence dans le secteur énergétique, l'accord de gouvernement prévoit dans le cadre de la transposition en droit belge du 3ème Paquet Energie la mise en place d'un « filet de sécurité ».

Celui-ci consiste en un double contrôle du régulateur fédéral, la CREG : d'une part, l'instauration d'un contrôle *ex ante* des variations à la hausse des paramètres de prix facturés par les fournisseurs - la hausse de la composante énergétique devra rester cohérente avec la moyenne de la zone d'Europe du Nord-Ouest (Belgique, Allemagne, France, Pays-Bas) - et d'autre part, la mise en place d'un contrôle *ex post* lors des indexations de prix qui sont maintenant limitées en nombre (maximum 4 fois par an).

En vue de limiter les mouvements des prix de l'énergie à la hausse et un impact négatif sur l'indexation des prix à la consommation, le Secrétaire d'Etat à l'Energie et le Ministre de l'Economie ont commandité une analyse des composantes du prix de l'énergie auprès de la CREG en collaboration avec l'Observatoire des prix (Institut des Comptes Nationaux). Conformément à la méthodologie proposée par le Gouvernement, l'étude prend en compte la comparaison des prix de l'énergie avec les pays voisins ainsi que l'impact de ces prix sur l'inflation. Suite aux résultats parus début février 2012, des mesures concrètes ont été proposées au Gouvernement.

Alors que l'idée d'un tarif maximum avait été avancée dans les notes de Politique générale, c'est un gel des prix de la composante énergie qui sera finalement appliqué durant 9 mois (d'avril 2012 à décembre 2012) en complément d'un renforcement du « filet de sécurité ». En outre, les autres composantes du prix final sont également traitées. Ainsi, les tarifs des réseaux de distribution sont temporairement gelés et les mécanismes de la cotisation fédérale seront réformés afin d'en limiter l'impact sur les prix (gel de certaines composantes et révision du mécanisme de soutien à l'éolien offshore et du tarif social).

4. Litiges et concurrence

4.1. Contestation d'une disposition de la loi belge

ELECTRABEL a déposé, le 23 mars 2009, un recours en annulation auprès de la Cour constitutionnelle contre les articles de la loi-programme du 22 décembre 2008 imposant une contribution de 250 millions d'euros à charge des exploitants nucléaires (dont 222 millions d'euros payés par ELECTRABEL). La Cour constitutionnelle a rejeté ce recours par arrêt en date du 30 mars 2010. Cette contribution a par ailleurs été reconduite pour l'exercice 2009 par la loi du 23 décembre 2009 et pour 2010 par la loi du 29 décembre 2010, en application de laquelle le Groupe s'est à chaque fois acquitté de la somme réclamée à savoir 213 millions d'euros pour l'exercice 2009 et 212 millions pour l'exercice 2010. ELECTRABEL a introduit le 9 septembre 2011 une action en répétition des montants payés devant les juridictions civiles.

4.2. Etat Hongrois

ELECTRABEL a engagé auprès du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) une procédure d'arbitrage international contre la Hongrie pour manquement par celle-ci à ses obligations découlant du Traité sur la Charte de l'énergie. Initialement, le différend portait essentiellement sur les tarifs d'électricité établis dans le cadre d'un contrat long terme d'achat d'électricité conclu le 10 octobre 1995 entre la société d'exploitation de la centrale électrique de Dunamenti (dans laquelle ELECTRABEL détient une participation de 74,82%) et MVM (compagnie nationale d'électricité contrôlée par l'Etat hongrois) ainsi que sur les allocations des droits d'émission de CO2 dans le pays. L'audience arbitrale s'est tenue en février 2010 et les arbitres se prononceront sur la question des responsabilités.

À la suite (i) de la décision prise par la Commission européenne, le 4 juin 2008, de qualifier d'aides d'État illégales et incompatibles avec le Traité/CE, les contrats d'achat à long terme d'électricité en vigueur au moment de l'accession de la Hongrie à l'Union européenne (au nombre desquels figurait le contrat conclu entre Dunamenti et MVM) et (ii) de la décision subséquente prise par la Hongrie de résilier ces contrats, ELECTRABEL a étendu sa demande aux fins d'obtenir réparation du dommage subi du chef de cette résiliation. La Commission européenne a approuvé, au mois d'avril 2010, la méthode et les principes de détermination du montant de l'aide d'État et des coûts échoués (stranded costs) élaborée par les Autorités hongroises. A la suite de cette approbation, les Autorités hongroises ont adopté fin avril 2010 un arrêté d'exécution mettant en œuvre cette méthode et ces principes.

Par ailleurs, la Commission européenne a sollicité, le 13 août 2008, et obtenu l'autorisation du Tribunal arbitral d'intervenir dans la procédure d'arbitrage en qualité de partie non contestante. Cette intervention s'est limitée au dépôt d'un mémoire.

4.3. Enquête sur la durée des contrats de fourniture d'électricité en Belgique

La Commission européenne a ouvert en juillet 2007 à l'encontre du Groupe une enquête sur les contrats de fourniture d'électricité conclus avec les clients industriels en Belgique. Lors du déroulement de l'enquête s'est déroulée et ELECTRABEL a coopéré avec les services de la Direction Générale de la Concurrence. Le dernier questionnaire reçu de la Commission européenne date du 31 juillet 2009. Il y a été répondu le 9 novembre 2009. Au vu des résultats de l'enquête approfondie, la Commission européenne a notifié, le 28 janvier 2011, sa décision de clôture de la procédure d'examen.

4.4. Enquête dans le secteur de la vente en gros d'électricité en Belgique

L'autorité belge de la concurrence a procédé en septembre 2009, juin 2010 et octobre 2011 à des perquisitions au sein d'entreprises actives dans le secteur de la vente en gros d'électricité en Belgique, dont ELECTRABEL. L'enquête, à laquelle ELECTRABEL apporte tout son concours, est toujours en cours.

4.5. ELECTRABEL Finance and Treasury Management (EFTM)

Les services de l'Inspection Spéciale ont procédé à la taxation en Belgique des revenus financiers réalisés au Grand-duché de Luxembourg par la succursale de gestion de trésorerie d'ELECTRABEL établie au Grand-duché de Luxembourg. Ces revenus financiers, qui ont été soumis à l'impôt au Grand-duché de Luxembourg, sont exonérés d'impôt en Belgique conformément aux dispositions de la convention préventive de double imposition belgo-luxembourgeoise. L'Inspection Spéciale refuse cette exonération en argumentant sur la base d'un prétendu abus de droit. Le montant total des enrôlements s'élève à 230 millions d'euros au titre des exercices d'imposition 2004 à 2008. La société, qui a payé ces enrôlements, a contesté en 2010 ces décisions de l'Inspection Spéciale devant le Tribunal de première instance de Bruxelles. Un premier jugement qui porte sur une question périphérique sans aborder le problème de fond a été rendu le 25 mai 2011 par le Tribunal de 1ère Instance de Bruxelles. Ce jugement conforte la position d'ELECTRABEL. Entre-temps, ce jugement a entraîné un dégrèvement partiel dont le montant total s'élève à 48 millions d'euros (pour les exercices d'imposition 2006 à 2008).

4.6. Prélèvements sur sites non utilisés

Compte tenu du jugement rendu par le Tribunal de 1ère Instance de Bruxelles le 17 février 2010 concernant les prélèvements de 2006 à 2008 ELECTRABEL a introduit pour chacune des années 2009 à 2011 une déclaration pour le seul site qu'elle considère devoir faire l'objet du prélèvement, L'Administration a, quant à elle, maintenu sa position antérieure et a établi pour chacune de ces années des prélèvements sur 7 sites (dont le site déclaré). ELECTRABEL a contesté cela d'abord par la voie administrative et ensuite par l'introduction de recours auprès du Tribunal de 1ère Instance de Bruxelles. ELECTRABEL n'a pas payé les prélèvements de 2009 et 2010, considérant qu'ils ont été établis tardivement. Elle a par contre payé une somme de 6,25 millions d'euros au titre de prélèvement 2011 sur le site déclaré.

4.7. Réclamation de la SNCB

En avril 2011, la SNCB a interjeté appel du jugement du Tribunal de première instance de Bruxelles rendu en septembre 2010 dans le cadre d'un litige l'opposant à ELECTRABEL. Sur la base des chiffres publiés dans l'étude de la CREG concernant la prétendue répercussion de quotas de CO2 obtenus gratuitement, la société des chemins de fer réclamait 52 millions d'euros de dommages et intérêts à ELECTRABEL. Toutefois, le Tribunal a jugé que les preuves étaient insuffisantes. En novembre 2011, la Cour d'appel de Bruxelles, avant de pouvoir statuer sur le fond du litige, a désigné un collège d'experts chargé de vérifier si la SNCB avait subi un quelconque dommage. L'expertise est en cours.

4.8. Nouveaux tarifs d'injection Elia pour les installations de production d'électricité

Par une décision du 22 décembre 2011, la CREG a approuvé les propositions tarifaires d'Elia pour la période 2012-2015. Ces mesures ont un impact négatif sur les producteurs car elles introduisent un tarif d'injection sur le réseau de transport applicable aux seules unités de production raccordées au réseau d'Elia avant le 1^{er} octobre 2002, un deuxième tarif d'injection servant à financer la majeure partie des coûts des services auxiliaires qui étaient auparavant intégrés dans les tarifs d'Elia et supportés par les consommateurs et une *volume fee* qui est mise pour partie à charge de l'injection.

De tels tarifs d'injection ne sont pas d'application en Allemagne ni aux Pays-Bas. Le 23 janvier 2012, ELECTRABEL a introduit un recours en suspension et en annulation devant la Cour d'appel de Bruxelles à l'encontre de cette décision de la CREG.

4.9. Fourniture de services auxiliaires au GRT Elia

ELECTRABEL est tenue de mettre des capacités de réserve primaire et secondaire à la disposition du gestionnaire du réseau de transport Elia. Pour l'année 2012, les prix imposés pour ces services ont été fixés en tenant compte de la décision de la CREG relative à la demande d'approbation de la proposition tarifaire adaptée d'Elia pour la période tarifaire 2012-2015 (i.e. 25% plus bas que l'offre faite à Elia).

Le 27 février 2012, ELECTRABEL a demandé l'annulation par le Conseil d'Etat de l'arrêté ministériel du 23 décembre 2011 imposant des conditions de prix et de fourniture pour l'approvisionnement en 2012 du réglage primaire et du réglage secondaire par différents producteurs.

4.10.CREG – demande d’informations

ELECTRABEL a introduit un recours devant la Cour d’appel de Bruxelles, à l’encontre de la décision de la CREG la condamnant à une amende administrative (de 100 000 euros par jour à partir du 3 janvier 2011) pour ne pas avoir communiqué, selon elle, les données réclamées dans le cadre de l’évaluation de la contribution des activités nucléaires aux résultats d’ELECTRABEL.

5. Événements importants survenus après la date de clôture

Création des branches Energie Europe et Energie International

Le groupe GDF SUEZ a réorganisé, suite à la prise de contrôle précitée d’International Power Plc, ses activités en regroupant, au 1^{er} janvier 2012, au sein d’une branche unique, la **branche Energie Europe**, toutes les activités se déroulant sur le continent européen (production d’électricité, gestion de l’énergie, marketing, vente de gaz et d’électricité), IP constituant alors la **branche Energie International** à partir de la même date. Les activités d’ELECTRABEL SA ressortent globalement de ces deux branches.

6. Activités de recherche et développement

Aucune activité de recherche et développement n’a été directement menée par ELECTRABEL SA. Son programme de Recherche & Innovation s’appuie sur Laborelec, son centre de compétence scientifique et technique (filiale à 100%) et sur les plus importantes universités belges (voir 2.8.).

7. Indications relatives aux succursales de la société

ELECTRABEL SA possède les succursales suivantes :

- ELECTRABEL Finance and Treasury Management (‘EFTM’), succursale au Grand-duché de Luxembourg qui a été fermée le 17 juin 2011;
- ELECTRABEL organizacni slozka en République tchèque ;
- ELECTRABEL London Branch au Royaume-Uni ;
- ELECTRABEL organizacna zlozka en Slovaquie.

La comptabilité de ces succursales est intégrée dans les comptes annuels d’ELECTRABEL S.A.

8. Environnement politique et cadre réglementaire – Rétablir un climat d’investissement positif et une vision à long terme

Le contexte économique et réglementaire dans lequel tant les énergéticiens que leurs clients évoluent, connaît depuis quelques années une évolution et une instabilité peu propices au développement de stratégies à long terme, stratégies qui guident les décisions d’investissement de ces différents acteurs. L’avalanche de réglementations et l’instabilité du cadre réglementaire et

fiscal (réduction des allocations de certificats verts, contributions nucléaires, tarifs d'injection) en sont les exemples les plus connus.

Dans la période actuelle qui n'est pas propice à l'investissement, il est de l'intérêt des gouvernements et de l'Union européenne d'assurer une visibilité aux entreprises qui investissent sur le long terme. La création d'un climat d'investissement positif demande un effort commun tant des pouvoirs publics fédéraux et régionaux compétents, que des régulateurs et des producteurs d'électricité.

9. Principaux risques et incertitudes

Les risques principaux auxquels ELECTRABEL est exposée sont de nature opérationnelle (couverture des engagements de livraison ou de prélèvement d'énergie), commerciale (prix de l'énergie sur les marchés et risques de crédit), financière (risques de taux d'intérêt et de cours de change) et réglementaire (régulation tarifaire, fiscalité et parafiscalité, environnement, etc.).

Afin de couvrir ces risques, la société a mis en place des systèmes et des équipes spécialisées qui mesurent les diverses expositions de manière permanente et centralisée, et qui mettent en œuvre les politiques et les instruments de couverture ou de limitation de ces risques qui ont fait l'objet d'une approbation par le Management.

Nonobstant les politiques, systèmes et instruments mis en place, la société reste principalement exposée à l'indisponibilité non programmée de ses outils de production, à des ruptures éventuelles dans son approvisionnement en combustibles, en particulier gazier (peu ou non stocké), ainsi qu'à la mise en œuvre de nouvelles réglementations au niveau régional, fédéral ou encore européen.

La qualité de la gestion et la compétence des personnels affectés à ces processus ont toutefois contribué, jusqu'à présent, à maintenir ces risques à des niveaux tout à fait acceptables.

La société utilise des instruments financiers dérivés principalement pour gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêts, des cours de change et du prix des matières premières. À l'exception des opérations spécifiques de négoce sur les matières premières, ces instruments sont généralement qualifiés de couverture d'actifs, de passifs ou de flux de trésorerie.

9.1. Risque sur matières premières (risque de prix)

Dans le cadre de ses activités d'approvisionnement à court et à long terme, et d'optimisation et sécurisation de sa chaîne de production et de vente d'énergie, la société est exposée aux variations des cours des matières premières sur les marchés du gaz, de l'électricité, des produits pétroliers et du charbon.

Afin de couvrir l'exposition aux variations des cours de ces matières premières, la société utilise des instruments dérivés disponibles sur les marchés organisés ou de gré à gré, qu'ils soient fermes ou optionnels, qu'ils soient réglés en net ou par livraison physique.

La gouvernance spécifique mise en place pour la maîtrise des risques de marché repose sur (i) le principe général de séparation entre gestion et contrôle des risques, (ii) un Comité des Risques Marché Énergie (CRME) au niveau du groupe GDF SUEZ en charge de la validation des politiques de risques des branches et du suivi de l'exposition consolidée et (iii) une filière de contrôle spécifique coordonnée par la Direction Financière. Le CRME est également en charge des risques de contreparties énergie, dont il est question ci-dessous.

L'exposition au négoce d'énergie est mesurée et gérée quotidiennement conformément aux limites et à la politique de gestion de la société. Le dispositif de maîtrise des risques liés à cette activité de négoce comprend une équipe spécialisée dans le contrôle des risques de marché et de crédit, un comité de risques dédié, des principes de contrôle interne et des politiques formelles de suivi et de contrôle des risques de marché et crédit.

L'objectif de la société est de se prémunir contre les évolutions défavorables des prix de marché pouvant en particulier affecter des transactions futures hautement probables telles que les coûts d'approvisionnement et les revenus liés aux contrats de ventes.

9.2. Risque de contrepartie (risque de crédit)

ELECTRABEL est exposée, par ses activités opérationnelles aux risques de défaillance de ses contreparties (clients, fournisseurs, partenaires, intermédiaires, banques) lorsque celles-ci se trouvent dans l'impossibilité d'honorer leurs engagements contractuels. Ce risque résulte de la combinaison d'un risque de paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées), de livraison (non-livraison de prestations ou fournitures payées) et d'un risque de remplacement des contrats défaillants (appelé exposition *Mark to Market* correspondant au remplacement dans des conditions différentes de celles prévues initialement).

Le risque de contrepartie lié aux activités opérationnelles est géré via des mécanismes standards de type *garanties de tiers*, accords de *netting*, appels de marge, via l'utilisation d'instruments de couverture dédié, ou via le recours à des procédures d'avances et de recouvrement adaptées, en particulier pour la clientèle de masse.

9.3. Risque de change

De par la diversification de ses activités géographiques, la société est exposée à des risques de change. On entend par risque de change le risque que l'évolution des parités entre les devises étrangères et l'euro n'influence de façon défavorable la conversion, en euros, de l'actif net des filiales établies dans ces pays hors zone euro.

La politique de couverture consiste d'une part, à créer des passifs libellés dans la devise des marges brutes d'autofinancement générées par ces actifs, d'autre part, la société a recours à des produits dérivés de change tels que les « *cross currency* » *swaps* ou encore les contrats de change à terme.

ELECTRABEL est également soumise au risque de change transactionnel. Ce risque se concentre sur les transactions sur matières premières énergétiques où les flux sur matières premières (en particulier le gaz, le charbon et les produits pétroliers) sont généralement réglés en USD ou en GBP et, pour lesquels la société a recours à des instruments dérivés.

9.4. Risque de taux d'intérêt

Les principales expositions de taux d'intérêt résultent, pour ELECTRABEL, des financements en euros qui représentent 89% de l'endettement net au 31 décembre 2011. De par la structure de son endettement, dont une partie significative est à taux variable (61% au 31 décembre 2011), ELECTRABEL est exposée à la variation éventuelle des taux d'intérêt.

Pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt, la société a recours aux instruments financiers dérivés tels que des *swaps* de taux d'intérêts (taux fixe/taux variable).

Les positions sont examinées trimestriellement et lors de toute nouvelle levée de financement par les équipes spécialisées de GDF SUEZ CC SCRL ou de GDF SUEZ S.A. qui soumettent des solutions de couvertures à l'approbation d'ELECTRABEL.

9.5. Risque lié au changement climatique

Le marché européen des droits d'émissions de gaz à effet de serre, couplé à des plans nationaux d'allocations de quotas de CO₂, induit des risques de volume et de prix de ces quotas (qui deviendront majoritairement payants à partir de 2013) pour tout le secteur énergétique, mais offrent par ailleurs des possibilités d'arbitrage et de négoce aux acteurs tels qu'ELECTRABEL.

Le paquet *Energie-Climat* européen adopté en mai 2009 indique les mesures à prendre par les Etats membres pour appliquer l'objectif de réduction des émissions des gaz à effet de serre de 20% en 2020 par rapport à 1990 d'une part, et celui de 20% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique européen en 2020 d'autre part.

L'ensemble des dispositifs à mettre en place pourrait avoir un impact significatif sur les résultats de la société. Une modification ou un renforcement du dispositif réglementaire peut entraîner des coûts d'investissement ou d'exploitation supplémentaires pour ELECTRABEL.

Enfin, les réglementations impliquent des investissements et des charges opérationnelles incombant non seulement à ELECTRABEL, mais aussi à ses clients.

La société s'attache à une veille active et une composition diversifiée de son portefeuille énergétique.

9.6. Risque sur la continuité des activités nucléaires

Le contexte international qui, suite à l'accident de Fukushima, évolue globalement en défaveur du nucléaire civil dans certains pays (principalement en Europe), influence le rythme de développement des projets nucléaires. Cet accident a conduit les Etats exploitant de telles centrales à se prononcer sur le maintien à terme de cette solution pour la production d'électricité dans leur pays. L'Allemagne et la Suisse ont programmé l'arrêt de leurs centrales. L'Italie a renoncé à ses plans de déploiement. Le débat est ouvert tant en France qu'aux Etats-Unis. D'autres pays européens ont affirmé leur intention de développer cette forme de production comme les Pays-Bas, la Pologne et la Grande-Bretagne.

En particulier, l'accord conclu le 22 octobre 2009 entre l'Etat belge et ELECTRABEL prévoyait expressément l'engagement de l'Etat belge de revenir sur les dispositions de la loi belge sur la sortie progressive de l'énergie nucléaire à des fins de production électrique, adoptée en janvier 2003, pour les trois unités les plus anciennes (Doel 1 et 2 et Tihange 1) dont la durée d'exploitation devait être prolongée de dix ans, soit jusqu'en 2025 au lieu de 2015. Cette prolongation était conditionnée à l'issue d'une analyse approfondie menée par l'autorité de sûreté et portant sur les aspects de conception et du vieillissement des circuits, systèmes et équipements.

Au cours des négociations pour la formation d'un nouveau gouvernement, fin 2011, les partis politiques impliqués ont décidé de ne pas revoir la législation en vigueur afin de permettre une extension de 10 ans de la durée de vie opérationnelle des centrales nucléaires Doel 1, Doel 2 et Tihange 1 (passant de 40 à 50 ans), dans l'attente de l'élaboration d'un plan d'équipement en nouvelles capacités de production d'énergie diversifiées permettant d'assurer de façon crédible l'approvisionnement électrique du pays à court, moyen et long terme. Le Secrétaire d'Etat à l'Energie a été chargé d'élaborer ce plan pour la mi-2012.

10. Proposition de répartition bénéficiaire

Après avoir procédé aux amortissements, réductions de valeur et provisions nécessaires, le bénéfice net de l'exercice 2011 à affecter s'élève à 1 229 millions d'euros contre 805 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante:

<i>En milliers d'EUR</i>	<i>31/12/2011</i>
Résultat net de l'exercice	1.196.207
Prélèvement sur les réserves immunisées	32.467
Résultat à affecter	4.492.415
Résultat de l'exercice à affecter	1.228.674
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	3.263.741
Affectations	
Dotations aux réserves	-
Dividendes aux actionnaires	-
Tantièmes aux Administrateurs	-
Report à nouveau	4.492.415

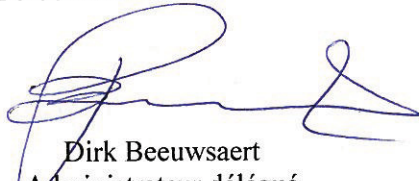
Nous vous proposons, de reporter le résultat de l'exercice 2011, soit 1 228 674 114,71 euros. Nous vous invitons à donner décharge aux administrateurs et au commissaire respectivement de leur administration et de leur contrôle pendant l'exercice social écoulé.

Durant l'exercice social écoulé, nous confirmons qu'aucune décision tombant sous le champ d'application de l'article 523 du Code des Sociétés n'a été prise par le Conseil d'administration.

Enfin et conformément à l'article 96,9° du Code des Sociétés, il est rappelé que le Comité d'audit de la société est composé de trois membres sélectionnés pour leurs compétence et expérience en matières financières et d'audit⁵, deux d'entre eux revêtant la qualité d'indépendant au sens du Code des Sociétés.

Bruxelles, le 16 mars 2012.

Le Conseil d'administration


Dirk Beeuwaert
Administrateur délégué
et Vice-Président


Gérard Mestrallet
Président du Conseil

⁵ Voir leur curriculum vitae sur le site web de l'entreprise.

Electrabel SA

**Rapport du commissaire
sur l'exercice clôturé
le 31 décembre 2011**

Electrabel SA

Rapport du commissaire sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2011 présenté à l'assemblée générale des actionnaires

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire qui nous a été confié. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de Electrabel SA pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 46.244.722 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 1.196.207 (000) EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend entre autres: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, y compris l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions complémentaires


L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des Sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Diegem, le 15 mars 2012

Le commissaire



DELOITTE Réviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par Laurent Boxus